



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE DOMBES SAONE

Schéma d'Interconnexion AEP de l'Ouest de l'Ain

Competence. Service. Solutions.

Orig.	29/03/2007 - LO	30/03/2007 - NB		
Rev	Auteur	Vérifié	Validé	Remarques
1	05/04/2007 - LO	05/04/2007 - NB		Ajout du paragraphe 4.4.4.
2	16/04/2007 - LO	16/04/2007 - NB	16/04/2007 - I.GIN (DDAF) - MJ BEGUET - SIEP Dombes Saône	Intégration des remarques de la DDAF

ERRATUM

Page 11 : Commune de Béligneux

La publication aux hypothèques des captages de Chânes et La Pyre a été effectuée le 14 Décembre 2000. Aucune action ne reste donc à mener concernant les périmètres de protection de ces deux captages.

Page 11 : Commune de Poncin

La publication aux hypothèques du captage de La Cueille a été effectuée le 10 juin 1998. Aucune action ne reste donc à mener concernant les périmètres de protection de ce captage.

Page 12 : Commune de Villars Les Dombes - Remarques

« Il est à noter que la commune de Villars Les Dombes a participé financièrement à un projet concernant le puits de Gévrieux, situé de l'autre côté de l'Ain: la conduite qui alimente la commune de Chalamont a été dimensionnée de façon à pouvoir alimenter également la commune de Villars Les Dombes. »

La conduite reliant le captage de Gévrieux à la commune de Chalamont a bien été dimensionnée dans le but d'une éventuelle prolongation pour l'alimentation de Villars Les Dombes. Toutefois, cette dernière n'a pas participé financièrement à ce projet.

Page 16 : (même remarque que la précédente)

« Remarque : la commune de Villars Les Dombes aurait participé au financement de la conduite d'amenée de l'eau du captage de Gévrieux à la commune de Chalamont. Cette conduite a été dimensionnée dans le but d'une éventuelle prolongation pour l'alimentation de Villars. »

La conduite reliant le captage de Gévrieux à la commune de Chalamont a bien été dimensionnée dans le but d'une éventuelle prolongation pour l'alimentation de Villars Les Dombes. Toutefois, cette dernière n'a pas participé financièrement à ce projet.

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	LE CONTEXTE GÉNÉRAL	4
2.1.	LA ZONE D'ÉTUDE.....	4
2.2.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA GESTION DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE	4
2.3.	LA SITUATION EN 2003	4
3.	LE CONTEXTE « EAU ».....	7
3.1.	LA RESSOURCE.....	7
3.2.	QUALITÉ DE L'EAU.....	10
3.3.	LES RÉSEAUX : LES INTERCONNEXIONS EXISTANTES	15
4.	BILAN RESSOURCES / BESOINS	17
4.1.	REGROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS	17
4.2.	CAPACITÉS DE PRODUCTION DES COLLECTIVITÉS EN 2003	17
4.3.	ADÉQUATION BESOINS - RESSOURCES EN SITUATION ACTUELLE - 2003	18
4.4.	ADÉQUATION BESOINS - RESSOURCES EN SITUATION FUTURE - 2025	24
5.	DÉCOUPAGE EN ZONES HOMOGÈNES.....	31
5.1.	ZONE 1	32
5.2.	ZONE 2	32
5.3.	ZONE 3	32
5.4.	ZONE 4	32
5.5.	ZONE 5	33
5.6.	ZONE 6	33
5.7.	ZONE 7	33
5.8.	ZONE 8	33
6.	LES SOLUTIONS D'INTERCONNEXION PROPOSÉES	34
6.1.	NIVEAUX DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS.....	34
6.2.	LES NIVEAUX DE SECOURS ET DE SÉCURITÉ DANS LA ZONE D'ÉTUDE.....	35
6.3.	LES INTERCONNEXIONS ET SOLUTIONS PROPOSÉES	38
7.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	50
8.	UNE AUTRE SOLUTION : UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU SUR LA ZONE D'ÉTUDE.....	52
	ANNEXES : LES CARTES.....	53

1. PRÉAMBULE

En 1998, les élus responsables de la distribution et de la production d'eau potable du département de l'Ain, réunis au sein d'un groupe de travail spécifique, sous l'égide de l'Association des Maires du Département, ont décidé de travailler sur le thème de l'interconnexion des réseaux d'eau potable.

Compte tenu des spécificités particulières des grandes régions du département, il a été décidé de travailler sur un secteur géographique compris principalement entre la Saône et la rivière d'Ain.

Dans le cadre de cette réflexion, une première phase d'étude a été réalisée préalablement sur le secteur, en 1998 et 2002, par le bureau d'études Saunier Environnement. Elle avait pour but de dresser un état des lieux des captages et d'établir les besoins actuels et futurs en eau potable.

Cette étude a conduit aux résultats suivants : globalement, les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins actuels en eau potable. Toutefois, il existe peu d'interconnexions de secours en cas de crise, telle qu'une pollution accidentelle. De plus, la qualité des ressources a tendance à se dégrader, de par des problèmes liés aux activités humaines (agriculture, urbanisation...) et à la nature des aquifères exploitées. L'évolution de la réglementation en terme de qualité de l'eau, avec le décret du 20 décembre 2001, est également un facteur de modification de la 'gestion' de l'eau.

Ainsi, face à cette situation, et afin de garantir une certaine qualité de l'eau, en respectant la réglementation future, ainsi qu'une sécurité d'alimentation en eau potable, et compte tenu des investissements financiers à mettre en œuvre, les collectivités ont souhaité se doter d'un schéma général d'interconnexion.

La présente étude, qui constitue ce schéma directeur, a été décomposée en quatre phases :

- **Phase 1 : Mise à jour des données**

L'objectif consiste en la mise à jour de l'ensemble des données en eau potable, recueilli lors de la phase préliminaire d'étude.

- **Phase 2 : Découpage en zone homogène**

Cette phase consiste en un regroupement par similitude et par affinités des collectivités situées dans une même zone géographique.

- **Phase 3 : Niveau de sécurité - perspectives d'évolution**

L'objectif de cette phase est d'apporter des propositions d'aménagements pour la mise en conformité (protection, traitement), ainsi que la sécurité et la diversification des ressources (interconnexions, nouvelles ressources), en situation quotidienne, ainsi qu'en situation de crise.

- **Phase 4 : Proposition de scénarii**

Il s'agit de l'élaboration et la validation du Schéma Général d'Interconnexion.

2. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

2.1. La zone d'étude

La zone d'étude constitue une grande moitié ouest du département de l'Ain. Elle se situe principalement entre la Saône et la rivière d'Ain (cartes n°1 et 2).

Elle est constituée de 51 collectivités, représentant 232 communes :

- 19 Syndicats des eaux,
- 29 Communes,
- 1 Communauté de Communes : la Communauté de Communes du Canton de Montluel. Elle est constituée de 9 communes : Balan, Dagneux, Montluel, Bressolles, Sainte Croix, La Boisse, Thil, Béligneux et Pizay. Elle s'occupe de la gestion de la production de 4 de ces communes : Balan, Dagneux, Montluel, Bressolles et depuis peu, du Syndicat de La Sereine (Sainte Croix et une partie de Montluel), et de la commune de La Boisse. La distribution sur ces collectivités est gérée de façon indépendante (certains paramètres, tel que le rendement sont donc traités par commune et non à l'échelle de la collectivité).
- 1 Syndicat Mixte : le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain,
- 1 groupement de 3 communes: Bourg-En-Bresse, Péronnas, Saint-Just.

Les Syndicats des Eaux et les communes adhérents à l'étude sont les suivants :

Syndicats des Eaux	Communes
SIEP Dombes-Saône (commune de Trévoux comprise)	Villieu Loyes Mollon
SIE Villette Priay	Villars Les Dombes
SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Vaux En Bugey
SIE Veyle Chalaronne	Tramoyes
SIE Thil Nievroz	Saint Maurice De Rémens
SIE Saône-Veyle	Saint Maurice De Gourdans
SIE Renom Veyle	Saint Jean Le Vieux
SIE Renom Chalaronne	Saint Jean De Niost
SIE Région d'Ambérieu	Poncin
SIE Nord Est De Lyon	Pizay
SIE Moyenne Reyssouze	Pérourges
SIE Montmerle Et Environs	Neuville sur Ain
SIE Jassans Riottier	Meximieux
SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint-Eloi	Mérignat
SIE Bresse Revermont	Loyettes
SIE Basse Reyssouze	Lagnieu
SIE Ain Veyle Revermont	L'Abergement De Varey
(commune de Pont d'Ain comprise)	Jujurieux
SIE Ain Suran Revermont	Journans
SIE De La Sereine	Cize
	Châtillon sur Chalaronne
	Châtillon La Palud

Syndicats des Eaux	Communes
	Château Gaillard Charnoz sur Ain Chalamont Cerdon Boyeux Saint Jérôme Bourg Saint Christophe Béligneux

Ces collectivités représentaient, lors du dernier recensement général de la population, réalisé en 1999, 325 378 habitants.

La carte n°3 représente la densité de la population par communes, selon les données du recensement de 1999.

Les zones de plus forte densité sont localisées en 6 points particuliers : la commune de Bourg En Bresse et son agglomération, les abords de la commune de Macon (une partie de son agglomération), la commune de Meximieux, l'Agglomération d'Ambérieu en Bugey, et les zones d'influence des agglomérations Lyonnaise et de Villefranche-sur-Saône.

2.2. Structure administrative de la gestion de la production et de la distribution en eau potable

La gestion de la production et de la distribution d'eau est gérée indépendamment pour chaque collectivité.

Seule la Communauté de Communes du Canton de Montluel (3CM) est gérée différemment : cette collectivité a la compétence pour la gestion de la production de certaines des communes qui la compose, mais la distribution est gérée indépendamment.

La gestion de l'eau est assurée par différents exploitants :

- Régie communale ou Syndicale (24 collectivités dont 1 Syndicat),
- SDEI / Lyonnaise des Eaux (18 collectivités),
- SOGEDO (7 collectivités),
- SAUR France (1 Syndicat),
- Générale des Eaux (3 collectivités),
- ALTEAU (1 Syndicat),
- Route et Eau (1 commune).

La carte n°4 représente la répartition de cette gestion sur la zone d'étude en 2003. Sur cette carte, les communes dont la Communauté de Communes de Montluel a la charge, sont représentées indépendamment : le gestionnaire présenté pour chacune d'entre elle est donc chargé de la distribution de l'eau potable. La production, dont s'occupe la 3CM sur ces communes est gérée par la SDEI (affermage du puits de Balan).

2.3. La situation en 2003

Une synthèse de la situation sur la zone d'étude en 2003 est effectuée dans le tableau ci-après :

ABONNÉS	PRODUCTION (m ³)	CONSOMMATION (m ³)	ÉCHANGES D'EAU - TYPE ACHATS (m ³)	ÉCHANGES D'EAU - TYPE VENTES (m ³)
154 745	37 193 661	24 618 283	2 532 456	2 654 304

- Achats d'eau à l'extérieur de la zone d'étude :

Le Syndicat des Eaux de Jassans Riottier achète la totalité de son eau à l'extérieur de la zone d'étude : à l'Agglomération de Villefranche. En 2003, cet achat s'élevait à 602 575 m³.

Le Syndicat du Nord Est de Lyon réalise également un achat 'externe', auprès de la Courly. Il s'élevait en 2003 à 57 485 m³.

Ces achats réalisés hors zone d'étude correspondent à environ 25 % de la totalité des échanges de type 'achats' sur la zone, soit 1.8 % des volumes distribués (production internes et achats externes).

- Ventes d'eau à l'extérieur de la zone d'étude :

Le Syndicat des Eaux de Ain Suran Revermont vend de l'eau à l'extérieur de la zone d'étude, à des collectivités jurassiennes, à hauteur de 238 173 m³ en 2003.

Le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain vend de l'eau à une commune de l'Ain, située hors zone d'étude : Chazey Sur Ain, à hauteur de 1 454 m³ en 2003.

Ces ventes représentent environ 9 % des échanges de type 'ventes' sur la zone, soit moins de 1 % des volumes distribués (production internes et achats externes).

Les différents échanges réalisés sont représentés sur la carte n°5.

3. LE CONTEXTE « EAU »

3.1. La ressource

3.1.1. Les zones de captages exploitées

La zone d'étude comprend 72 zones de captages actuellement exploitées, dont 48 sont des puits et forages, et les 24 autres des sources.

Ces ouvrages exploitent plusieurs types d'aquifères :

- **Les alluvions modernes du Rhône :**

Elles sont exploitées sur 4 sites : les captages du Pollet à Saint Maurice de Gourdans, de Balan pour la Communauté de Communes de Montluel, du Four à Chaux pour le Syndicat du Nord Est de Lyon et de Thil, pour le Syndicat de Thil Nievroz.

- **Les alluvions modernes de la Saône :**

Elles sont exploitées sur 7 sites : les captages de Port Masson à Massieux, des Abattoirs à Trévoux, d'Asnières Sur Saône, de Challes à Saint Didier Sur Chalaronne, de Replonges (La Madeleine et La Vuidée) et de Guéreins.

- **Les alluvions modernes de l'Ain :**

Elles sont exploitées sur 12 sites : les captages de Gévrieux et de La Plantée à Saint Maurice de Rémens, de Charnoz Sur Ain, du Plan à Saint Maurice de Gourdans, de Mollon, de Villieu, des Varrières à Saint Jean de Niois, de Villette Sur Ain, des Tilleuls à Neuville Sur Ain, de La Cueille et L'Allement à Poncin, du Luizard à Chazey Sur Ain.

- **Les alluvions fluvio-glaciaires de l'Ain :**

Elles sont exploitées sur 6 sites : les captages de Chânes à Béligneux, de l'Albarine à Ambérieu En Bugey, du Bellaton à Ambronay, du Bois des Vernes à Château Gaillard, des Brouves à Jujurieux et de Hauterive à Saint Jean Le Vieux.

- **Les alluvions modernes de la Reyssouze et de la Veyle :**

Elles sont exploitées sur 4 sites : les captages de Foissiat et Jayat à Foissiat (Reyssouze), de Vial à Polliat (Veyle), de Saint Rémy (Veyle).

Remarque : ces deux derniers captages ont un aquifère présentant un lien avec la nappe profonde constituée des sables du mio-pliocène.

- **Les alluvions modernes du Suran et de l'Ain :**

Elles sont exploitées sur 2 sites : les captages de Pont d'Ain et de Conflans.

- **Les cailloutis de la Dombes :**

Ils sont exploités sur 15 sites : les captages du Pâtissier n°1 et 2 à La Chapelle du Châtelard, de Clerdan à Châtillon Sur Chalaronne, de Creux Mulet, Jurieux et Source N°3 à La Boisse, de La Pyre à Béligneux, de Pizay, de l'Étang des Vavres à

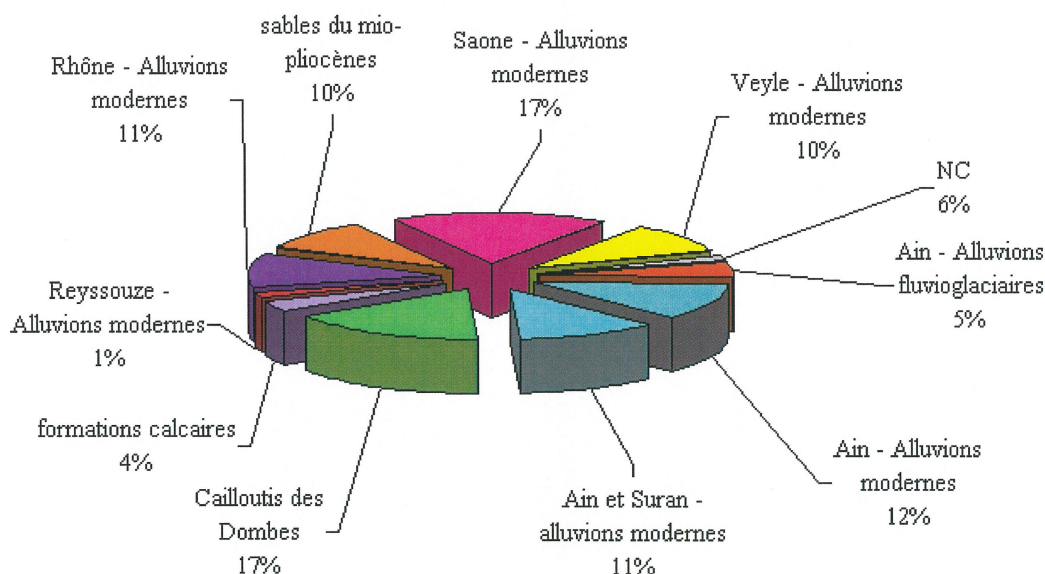
Tramoyes, de Lent, de Montrotier et d'Autières à Villars Les Dombes, de La Bonnarde et Juffet à Saint Maurice de Beynost, du Moulins des Vernes à Sainte Croix, des Trois Fontaines à Civrieux, de Monthieux, de Versailles.

- **Les sables du mio-pliocène :**

Ils sont exploités sur 3 sites : les captages de Péronnas, des Alezets et des Longes (Sulignat).

- **Les formations calcaires du Jura (formations karstiques) :**

Elles sont exploitées sur 15 sites : les captages de la Louvatière à L'Abergement De Varey, de La Touvière et du Préau à Cerdon, de La Fontanette, La Dhuys et Pierre-Feu à Mérignat, du Gratoux et de la Doye à Boyeux Saint Jérôme, de Fontelune à Ambérieu En Bugey, de La Verne, Minaret et Rochette à Bettant, de Ternant et Rippert et Vernoux à Ambutrix, de La Fontaine Noire, à Vaux En Bugey et de Salavre.



Aquifères exploités (proportion de la production en fonction de la production totale de la zone d'étude)

L'indication NC représente les captages pour lesquels aucune donnée concernant l'aquifère n'a été communiquée. Il s'agit des captages de La Touvière et La Liuntaz à Vaux En Bugey, et de Joyamoux et de Posafol à Lagnieu.

La carte n°6 situe les différents captages et l'aquifère qu'ils exploitent.

Parmi ces différents captages, certains sont en voie d'abandon ou proposés à l'abandon. Il s'agit des captages du Pollet, et du Plan à Saint Maurice de Gourdans, des Abattoirs à Trévoux, de Montrotier et Autières à Villars Les Dombes, de Lent, du Bellaton à Ambronay, de Cerdon et de Pont d'Ain. Ces ressources sont toujours exploitées actuellement, mais les collectivités sont tenues de les abandonner pour des problèmes de qualité d'eau et/ou de protection de la zone de captage. La découverte de nouvelles ressources pour pallier à ces éventuels abandons est déterminante dans cette décision.

Dans ces différents cas, des démarches de recherches sont en cours.

3.1.2. Les traitements appliqués

L'eau brute issue des captages nécessite dans la plupart des cas un traitement de potabilisation afin de la rendre propre à la consommation humaine.

Sur la zone d'études, trois cas se présente :

- **Aucun traitement n'est appliqué à l'eau brute avant sa distribution :**

L'eau issue de 14 captages n'est pas traitée.

Les communes de Chalamont et Châtillon La Palud (captage de Gévrieux), Saint Maurice de Rémens (captage de La Plantée), Château Gaillard (Captage du Bois des Vernes) et Charnoz sur Ain distribuent leur eau sans appliquer le moindre traitement.

Le Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu distribue l'eau de certains de ces captages sans désinfection : il s'agit du captage du Bellaton, des sources de La Verne, de Minaret et Rochette, de Ternant et Rippert et du Vernoux.

L'eau du captage des Brouves à Jujurieux est distribuée sans traitement préalable sur une partie de la commune.

L'eau issue de la source du Gratoux de Boyeux Saint Jérôme n'est pas traitée avant distribution.

L'eau issue du captage de Péronnas n'est pas traitée, toutefois l'eau distribuée est un mélange d'eau issue de la source de Lent (chlorée) et de cette eau brute. De même l'eau provenant de la source de Joyamoux à Lagnieu n'est pas traitée ; toutefois l'eau distribuée sur la partie de la commune concernée par cette alimentation est un mélange avec l'eau, chlorée, issue du captage de Posafol.

Les sources de La Bonnarde et Juffet, du Syndicat des Eaux du Nord Est de Lyon, disposent d'un filtre à poche, mais non d'une désinfection. Leur eau est distribuée en un mélange avec des eaux chlorées provenant du captage du Four à Chaux.

- **Une désinfection (seule) est effectuée avant toute distribution :**

C'est le cas de la plupart des captages : 54 au total. Il s'agit, selon les cas de désinfection par chloration ou javellisation, ou par des UV (associés à un filtre le plus souvent).

Ce traitement aux UV a lieu sur l'eau issue de 12 captages : La Louvatière à L'Abergement de Varey, Montrotier et Autières à Villars Les Dombes, Creux Mulet et Jurieux, et la Source n°3 à La Boisse, La Fontanette, La Dhuys et Pierre-Feu à Mérognat, La Fontaine Noire, La Lientaz et La Touvières à Vaux En Bugey et la source de la Doye à Boyeux Saint Jérôme.

- **Un traitement poussé a lieu, en usine de traitement, avant la mise en distribution de l'eau :**

Sur la zone d'étude, il existe 4 unités de traitement de l'eau :

- Syndicat des Eaux de Dombes Saône: station de Port Masson. L'eau brute est issue du captage du même nom. Le traitement appliqué est une démanganisation suivie d'une désinfection.
- Syndicat des Eaux de Renom Veyle: station des Alezets. L'eau brute est issue des captages des Alezets et des Longes, situés sur la commune de Sulignat. Elle permet un traitement physico-chimique de l'eau, afin de

ramener la turbidité et les teneurs en fer et manganèse du mélange des eaux brutes, à des concentrations compatibles avec les normes en vigueur.

- Syndicat des Eaux de Bresse Revermont: station de Salavre. L'eau brute est issue du captage du même nom. Elle permet un traitement physico-chimique de l'eau, afin de ramener la turbidité et les paramètres bactériologiques à des concentrations compatibles avec les normes en vigueur.
- Syndicat des Eaux de Basse Reyssouze: station de Boz. L'eau brute est issue du captage d'Asnières Sur Saône. Elle permet un traitement physico-chimique de l'eau, afin de ramener la turbidité et les teneurs en fer, manganèse et ammonium à des concentrations compatibles avec les normes en vigueur.

Une cinquième unité de traitement est en cours de réalisation par la commune de Châtillon Sur Chalaronne, au niveau du captage de Clerdan. Elle permettra le traitement du fer et du manganèse.

L'eau achetée par le Syndicat des Eaux de Jassans Riottier à l'Agglomération de Villefranche Sur Saône est préalablement traitée en station pour réduire les teneurs en fer et manganèse principalement.

Certaines collectivités renforcent le traitement de l'eau par des désinfections complémentaires sur le réseau lui-même. Il s'agit des Syndicats de Saône Veyle, de la Basse Reyssouze, de Dombes Saône, d'Ain Suran Revermont, et de la commune de Jujurieux.

3.2. Qualité de l'eau

Les principaux paramètres péjoratifs de l'eau brute sur la zone d'étude sont :

- le fer et le manganèse, liés à un type d'aquifère confiné. Il s'agit, des cailloutis de la Dombes, des alluvions de la Saône et des formations mio-pliocènes.
- les nitrates et pesticides, liés à l'influence environnementale agricole. Ce type de pollution touche les aquifère peu ou pas protégés. Elle se retrouve principalement dans les alluvions fluviales du Rhône, de la Saône, les alluvions fluvio-glaciaires de l'Ain, dans certaines sources et ponctuellement dans les alluvions fluviales de l'Ain.
- dans certains cas la turbidité et les éléments bactériologiques. Ces problèmes se retrouvent principalement au niveau des sources karstiques.

Le tableau, situé en pages suivantes, représente une synthèse concernant la qualité des ressources et les actions à mener afin d'améliorer la qualité de la distribution. Ces données prennent également en compte la vulnérabilité des captages.

Qualité des ressources et actions à mener

Légende du tableau :

ACTION		CAPTAGE		PERIMETRES DE PROTECTION (État d'avancement de la protection)	
action en cours (mise au point d'un traitement - TRT, recherche de ressources, abandon envisagé, études en cours...)		RAS		-	toutes les mesures de protection sont prises (DUP, Publication aux hypothèques)
		à surveiller		HYP	Publication aux hypothèques non faites
Action préconisée		action à mener		DUP	pas de DUP, mais le rapport de l'hydrogéologue est réalisé
				NEANT	rien n'est fait

	NOM	ACTION	TRT	PROBLEME RENCONTRE / ANALYSES	REMARQUES	PERIMETRES DE PROTECTION (actions restant à mener)
CHÂTEAU-GAILLARD	PUITS DU BOIS DES VERNES		S			HYP
CHATILLON SUR CHALARONNE	PUITS DE CLERDAN N°1	Réalisation d'une unité de traitement en cours	BT	Manganèse en quantité régulièrement supérieure à la référence, et ayant tendance à augmenter	La mise en place de la station devrait permettre de remettre en service le second puits de cette zone de captage.	-
LA BOISSE	SOURCE DE JURIEUX	A surveiller	B	présence régulière de pesticides (en diminution)		HYP
	SOURCE DE CREUX MULET		B	turbidité		
	SOURCE N°3	A surveiller	B	turbidité		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL	PUITS DE BALAN	A surveiller	T	nitrate en quantité élevée et présence de pesticides (dans les deux cas, en deçà des normes)		HYP
LAGNIEU	SOURCE DE JOYAMOUX		B			-
	PUITS DE POSAFOL		B			-
JUJURIEUX	PUITS DE LA ROUTE		S			HYP
BELIGNEUX	PUITS DE CHANES	A surveiller	T	Présence importante de pesticides en quantité régulièrement supérieure aux normes, teneurs en nitrates élevées		HYP
	SOURCE DE LA PYRE		B			
L'ABERGEMENT DE VAREY	SOURCE DE LA LOUVATIERE		B			HYP
PIZAY	PUITS DE PIZAY		B			-
MEXIMIEUX	PUITS DE VILLIEU N°1	identification des causes réalisée et suivi agronomique	B	présence de pesticides, quantités en baisse		DUP
	PUITS DE VILLIEU N°2		B			
NEUVILLE-SUR-AIN	PUITS DE NEUVILLE-SUR-AIN		B			-
PONCIN	PUITS DE LA CUEILLE		T			HYP
	PUITS DE L'ALLEMENT		T			
SIE AIN VEYLE REVERMONT	PUITS DE PONT-D'AIN N°1	Recherche de nouvelle(s) ressource(s) en cours : 1 zone trouvée : les Brotteaux d'Oussiat	B	Présence régulière de pesticides	situation du captage très vulnérable (proximité de l'autoroute, de la commune de Pont d'Ain et d'une éventuelle future zone industrielle)	HYP
	PUITS DE PONT-D'AIN N°3		B			
SAINT JEAN DE NIOST	PUITS DES VARRIERES		B			-
SAINT JEAN LE VIEUX	PUITS D'HAUTERIVE ANCIEN		B			HYP
	PUITS D'HAUTERIVE NOUVEAU		B			

	NOM	ACTION	TRT	PROBLEME RENCONTRE / ANALYSES	REMARQUES	PERIMETRES DE PROTECTION (actions restant à mener)
SAINT MAURICE DE GOURDANS	PUITS DU PLAN	Recherche d'une nouvelle ressource - abandon des captages actuels	BT		faible capacité de production	DUP
	PUITS DE POLLET		B	présence régulière de pesticides en quantité supérieure aux normes, nitrates élevés (qui reste en deçà de la norme)		
SAINT MAURICE DE REMENS	PUITS DE ST-MAURICE-DE-REMENS		B			HYP
TRAMOYES	PUITS DE L'ETANG DES VAVRES	TRAITEMENT	B	présence importante de fer et de manganèse (en quantité supérieure aux références)		-
BOURG EN BRESSE - PERONNAS - SAINT JUST	SOURCE DE LENT		B			-
	PUITS DE PERONNAS		T			HYP
	PUITS DE PERONNAS N°1		B			
	PUITS DE PERONNAS N°2		B			
	PUITS DE PERONNAS N°3	études en cours pour déterminer les causes du problème	B	présence de pesticides, taux de nitrates élevés		
	PUITS DE PERONNAS N°4		B			
	PUITS DE PERONNAS N°5		B			
	CLG SOURCES DE LENT	études en cours pour déterminer les causes du problème - ABANDON DEMANDE PAR LA DDASS	T	présence de pesticides, taux de nitrates élevés	vulnérabilité très importante du captage, essentiellement de par sa situation très proche de la Veyle: forte vulnérabilité liée aux hautes eaux.	
VILLARS LES DOMBES	PUITS DE MONTROTIER	Recherche de nouvelle ressource en cours -ABANDON	B	Présence de fer et manganèse	le problème majeur lié à ces puits concerne leur vulnérabilité: ils se trouvent en zone urbanisée, et ne disposaient que d'une autorisation provisoire pour leur exploitation, arrivée à expiration. Il est à noter que la commune de Villars Les Dombes a participé financièrement à un projet concernant le puits de Gévrieux, situé de l'autre coté de l'Ain: la conduite qui alimente la commune de Chalamont a été dimensionnée de façon à pouvoir alimenter également la commune de Villars Les Dombes.	Autorisation provisoire d'exploitation arrivée à expiration
	PUITS D'AUTIERES		B			
VILLIEU LOYES MOLLON	PUITS DE MOLLON		BT			HYP
CERDON	SOURCE DE LA TOUVIERE	ABANDON en raison de sa vulnérabilité	B	turbidité, fer	Cette source présente également un problème de vulnérabilité	DUP
	SOURCE DE PREAU	ABANDON OU TRAITEMENT	B	turbidité, fer		
MERIGNAT	SOURCE DE FONTANETTE		B			NEANT (procédure en cours) pour Fontanette et Pierre-Feu; La DHUYS: HYP
	SOURCE DE LA DHUIS	ABANDON OU TRAITEMENT	B	turbidité, fer, pesticide	problème de présence de pesticides en cours d'étude	
	SOURCE DE PIERREFEU	ABANDON OU TRAITEMENT	B	turbidité	traitement à étudier en corrélation avec la productivité de la ressource	
VAUX EN BUGEY	SOURCE DE FONTAINE NOIRE	A surveiller	B	turbidité		HYP
	SOURCE DE LA LIUNTAZ		B			-
	SOURCE DE LA TOUVIERE		B			
BOYEUX SAINT JEROME	SOURCE DE GRATOUX		S			DUP
	SOURCE DE LA DOYE	Traitement efficace à mettre en place	B	turbidité		
CHALAMONT / CHATILLON LA PALUD	PUITS DE GEVRIEUX		S			DUP
CHARNOZ SUR AIN	PUITS DE CHARNOZ N°1		S			-
	PUITS DE CHARNOZ N°2		S			
SIE NORD EST DE LYON	PUITS DU FOUR A CHAUX N°1 ET 2	cause de la pollution aux pesticides des puits déterminée et supprimée Études en cours pour un traitement supplémentaire (notamment par rapport aux sources)	BT	pesticides	captage vulnérable: en zone urbanisée et industrielle	-
	PUITS DU FOUR A CHAUX N°3		BT			
	SOURCE DE JUFFET		S	nitrates en quantité élevée		
	SOURCE DE LA BONNARDE		S	nitrates en quantité élevée et présence de pesticides (en quantité supérieure aux normes)		

	NOM	ACTION	TRT	PROBLEME RENCONTRE / ANALYSES	REMARQUES	PERIMETRES DE PROTECTION (actions restant à mener)
SIE REGION D'AMBERIEU EN BUGEY	PUITS D'AMBERIEU N°1		B			HYP
	PUITS D'AMBERIEU N°2		B			
	PUITS D'AMBERIEU N°3		B			
	PUITS DU BELLATON	ABANDON	S	pesticides		HYP
	PUITS DU BELLATON NOUVEAU	ABANDON	S	pesticides		
	SOURCE DE FONTELUNE	TRAITEMENT	B	turbidité		-
	SOURCE DE LA VERNE		S			-
	SOURCE DE LA ROCHETTE		S			
	SOURCE DU MINARET		S			
	SOURCE DE RIPPERT		S			
	SOURCE DE TERNANT		S			
	SOURCE DE VERNOUX	non préoccupant	S	fer		
SIE RENOM CHALARONNE	PUITS DE LA CHAPELLE F3		BT			-
	PUITS DE LA CHAPELLE F4		BT			-
	PUITS DE LA CHAPELLE F5		B			-
SIE RENOM VEYLE	PUITS DES ALEZETS		B			-
	PUITS DES LONGES		B			
	STATION DE TRAITEMENT SULIGNAT		T			
SIE SAONE VEYLE	PUITS DE LA VUIDEE		B			-
	PUITS DE LA MADELEINE		B			
SIE THIL NIEVROZ	PUITS DE THIL	Action à déterminer avec la collectivité	T	nitrate en quantité élevée et présence de pesticides (en quantité supérieure aux normes)	mise en place des périmètres de protection du captage bloquée car contradiction entre l'hydrogéologue et une étude de vulnérabilité	DUP
SIE VEYLE CHALARONNE	PUITS DE SAINT-DIDIER		BT			-
SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	PUITS DE SAINT REMY N°2		B			-
	PUITS DE SAINT REMY N°3		B	Présence unique de solvants chlorés, sans doute liée à une inversion de flacon avec le puits de Polliat.		
	PUITS DE SAINT-REMY N°1		B			
	PUITS DE POLLIAT	Études réalisées concernant la mise en place d'un traitement: le pilote est installé: stripping et charbon actif	T	Solvants chlorés		
SIE VILLETTE PRIAY	PUITS DE VILLETTE		T			HYP
SMPA	PUITS DU LUIZARD ANCIEN		B			-
	PUITS DU LUIZARD NOUVEAU		B			
SIE AIN SURAN REVERMONT	PUITS DE CONFLANS	suivi en cours	B	fer		-
SIE SEREINE	PUITS DE SAINTE-CROIX		ST			-
SIE BASSE REYSSOUZE	PUITS D'ASNIERES		B			-
	STATION DE BOZ		T			
SIE BRESSE REVERMONT	SOURCE DE LA ROCHE		B			-
	SOURCE DES FONTANETTES		B			
	STATION DE TRAITEMENT SALAVRE	A surveiller par rapport au renouvellement prévu du massif filtrant, mise en place de techniques plus performantes.	T	turbidité		
SIE DOMBES SAONE	SOURCE DE CIVRIEUX	suivi agronomique	B			-
	PUITS DE LA QUEUE	arrêté suite à la détection de manganèse	B	manganèse		-

	NOM	ACTION	TRT	PROBLEME RENCONTRE / ANALYSES	REMARQUES	PERIMETRES DE PROTECTION (actions restant à mener)
	PUITS DES BONNES N°1		T			
	PUITS DES BONNES N°2		T			
	PUITS DES BONNES N°3		T			
	PUITS DE MASSIEUX N°1		B			
	PUITS DE MASSIEUX N°2		B			
	PUITS DE MASSIEUX N°3		B			
	STATION DE TRAITEMENT MASSIEUX	études en cours pour l'évolution du traitement actuel	T	pesticides, présence de polluants chimiques (en deçà des normes)		HYP
	PUITS DE L'ABATTOIR	Recherche d'une nouvelle ressource - abandon du captage actuel	T			NEANT
SIE RIGNIEUX LE FRANC - FARAMANS - SAINT ELOI	PUITS DE VERSAILLEUX N°1	Recherche d'une nouvelle ressource	B		captage situé sur un site vulnérable: dans le virage d'une route fréquentée	-
	PUITS DE VERSAILLEUX N°2		B			
SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	PUITS DE GUEREINS	mise en place d'un suivi de la turbidité en cours, reprise des têtes de puits (protection par rapport aux inondations)	T		captage vulnérable; zone inondable, risques d'infiltration le long des puits, mauvaise étanchéité des ouvrages	-
SIE MOYENNE REYSSOUZE	PUITS DE FOISSIAT F4	TRAITEMENT	B	fer, manganèse		-
	PUITS DE FOISSIAT N°1		B			
	PUITS DE FOISSIAT N°2		B			

3.3. Les réseaux : les interconnexions existantes

Certaines collectivités de la zone d'étude sont liées par une ou plusieurs interconnexions aux entités voisines. Ces liaisons sont soit utilisées quotidiennement pour des échanges d'eau, soit conservées et entretenues dans le but de pouvoir fournir un secours.

Les différentes interconnexions existantes sont répertoriées ci-après :

- 21 liaisons unilatérales utilisées régulièrement entre collectivités de la zone d'étude :

collectivité vendeuse	collectivité acheteuse
3CM (Montluel)	La Boisse
3CM	SIE Thil Nievroz
3CM (Dagneux)	SIE Sereine
SIE Ain Suran Revermont	Saint Just
SIE Ain Suran Revermont	Cize
SIE Ain Suran Revermont	SIE Bresse Revermont
Meximieux	Bourg-Saint-Christophe
Meximieux	Pérouges
Meximieux	Villieu Loyes Mollon
Chalamont	SIE Rignieux le Franc Faramans Saint Éloi
SIE Renom Chalaronne	Châtillon-Sur-Chalaronne
SIE Renom Chalaronne	Villars Les Dombes
SIE Ain Veyle Revermont	Journans
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Loyettes (2 liaisons indépendantes)
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Saint Vulbas
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Blyes
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Sainte Julie
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain	Chazey Sur Ain
SIE Saône Veyle	SIE Basse Reyssouze
SIE Bresse Revermont	SIE Moyenne Reyssouze
Vaux en Bugey	SIE Région d'Ambérieu

Remarque : Une liaison existe entre les communes de Bourg En Bresse et Saint Just. Cette connexion vient d'être 'réhabilitée' notamment par la mise en place d'un surpresseur pour permettre d'alimenter la commune de Saint Just par Bourg En Bresse. Actuellement, la commune de Saint Just est alimentée par un achat d'eau auprès du Syndicat de Ain Suran Revermont.

- 1 liaison bilatérale utilisée régulièrement entre collectivités de la zone d'étude : entre la commune de La Boisse et le Syndicat des Eaux de Thil Nievroz.
- 9 liaisons non utilisées mais entretenues en vue de secours entre collectivités de la zone d'étude :

collectivité vendeuse	collectivité acheteuse
Béligneux	Balan
SIE Région d'Ambérieu	Château-Gaillard

collectivité vendeuse	collectivité acheteuse
SIE Rignieux le Franc Faramans Saint Éloi	Pérouges
Villieu Loyes Mollon	SIE Rignieux le Franc Faramans Saint Éloi
SIE Rignieux le Franc Faramans Saint Éloi (Birieux)	Villars Les Dombes (<i>liaison hors d'état</i>)
SIE Montmerle et Environs	Châtillon Sur Chalaronne (<i>liaison dans les deux sens</i>)
SIE Renom Veyle	Châtillon Sur Chalaronne
Châtillon Sur Chalaronne	SIE Veyle Chalaronne

- 6 liaisons avec des collectivités extérieures à la zone :

collectivité vendeuse	collectivité acheteuse
<i>District de l'Agglomération de Villefranche Sur Saône</i>	SIE Jassans Riottier
SIE Ain Suran Revermont	<i>Aromas</i>
SIE Ain Suran Revermont	<i>SIE Saint Amour Coligny</i>
<i>Saint Sorlin En Bugey</i>	Lagnieu (secours)
<i>Communauté Urbaine de Lyon</i>	SIE Nord Est de Lyon (secours)
SIE Dombes Saône	<i>Genay (4 liaisons, dont trois dans les deux sens - secours)</i>

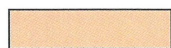
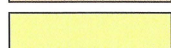
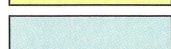
La réalisation d'une liaison entre Poncin et la commune de Challes La Montagne est prévue.

La liaison entre Villefranche Sur Saône et le Syndicat des Eaux de Jassans Riottier est utilisée pour l'alimentation du Syndicat dans sa totalité.

Remarque : la commune de Villars Les Dombes aurait participé au financement de la conduite d'amenée de l'eau du captage de Gévrieux à la commune de Chalamont. Cette conduite a été dimensionnée dans le but d'une éventuelle prolongation pour l'alimentation de Villars.

4. **BILAN RESSOURCES / BESOINS**

Dans ce paragraphe, les tableaux d'adéquation besoins - ressources utilisent les codes couleurs suivants :

	déficit de production
	équilibre besoin - ressources
	excédent de production

4.1. **Regroupements de collectivités**

Étant donné le nombre important d'interconnexions utilisées régulièrement, il est doré et déjà possible de regrouper certaines collectivités entre elles, en tenant compte de ces liens.

Ces regroupements sont représentés sur la carte n°14. La zone d'étude est alors traduite par 32 entités.

Ces regroupements permettent d'envisager les adéquations de besoins - ressources actuels et futurs en tenant compte des échanges actuels.

4.2. **Capacités de production des collectivités en 2003**

Les calculs d'adéquations entre besoins et ressources nécessite de connaître la capacité de production de chaque collectivité.

Les capacités considérées tiennent compte de l'équipement actuel des sites de captage. Dans le cas des puits et forages, il s'agit de la capacité de pompage maximale, déterminée sur une durée de 20 h par jour, durée préconisée pour un fonctionnement normal des pompes. Dans le cas de sources, la capacité maximale de production correspond à la capacité de prélèvement en situation d'étiage.

Le Syndicat de Jassans Riottier possède une interconnexion utilisée pour son achat d'eau au District de l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône. Le débit maximal actuel pouvant être fourni au Syndicat est de 120 m³/h. En considérant cette capacité pour une durée de 24 h (deux pompes de 120 m³/h fonctionnent en alternance pour l'alimentation du Syndicat, soit 12 h par pompe sur une journée), le Syndicat dispose de 2 880 m³/j. Étant donné la particularité de ce Syndicat (achat d'eau pour la totalité de son alimentation à l'extérieur de la zone), cette capacité est prise en compte dans le calcul des adéquations besoins - ressources.

La capacité de production annoncée pour le Syndicat des Eaux de la Moyenne Reyssouze a été déterminée en fonction de la capacité des pompes de chaque ouvrage de captage. Or, il est à noter que du fait de problèmes d'ensablement (sur l'un des puits principalement), la capacité de pompage est inférieure à celle indiquée dans le tableau. Faute de données plus précises, la capacité de production prise en compte pour l'étude est celle des pompes.

Les collectivités ayant une capacité de production nulle sont celles ne possédant aucune ressource propre.

Afin de prendre en compte l'abandon des ressources au niveau de l'étude, deux cas ont été traités pour la situation actuelle :

- la capacité de production correspond à la capacité de production actuelle, avec les équipements en place.
- la capacité de production correspond à la capacité de production actuelle, avec les équipements en place, mais en ne tenant aucun compte de la capacité des ressources prévues à l'abandon.

Il est à noter que l'abandon des ressources entraîne une perte de production de 22 980 m³/j, soit 12 % de la capacité totale.

4.3. Adéquation besoins - ressources en situation actuelle - 2003

Le calcul de cette adéquation prend en compte les besoins en pointe journalière. Ces pointes ont été soit observées, soit calculées à partir des données mensuelles connues. Dans le cas où seule la pointe hebdomadaire est connue, les besoins pris en compte sont ceux observés lors de cette pointe.

4.3.1. Par collectivité

4.3.1.1. Avec les équipements et ressources actuels

La mise en parallèle des besoins et ressources de chaque collectivité est représentée dans le tableau suivant (les volumes sont exprimés en m³/j) :

Nom collectivité	besoin moyen	besoin en pointe mensuelle	besoin en pointe hebdomadaire	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m ³	déficit / excédent de production en %
BELIGNEUX	573	1 095		1 300	800	38%
BOURG EN BRESSE/PERONNAS/ST JUST	15 480	17 265		20 430	2 570	11%
BOURG SAINT CHRISTOPHE	194	228	323		-323	déficit total
BOYEUX SAINT JEROME	71	80		140	160	53%
CERDON	434	463		620	-314	-103%
CHALAMONT	852	1 220		1 440	1 760	55%
CHARNOZ SUR AIN	152	230		270	430	61%
CHATEAU GAILLARD	500	920		1 100	-300	-38%
CHATILLON LA PALUD	382	685		810	90	10%
CHATILLON SUR CHALARONNE	1 122	1 410		1 875	125	6%
CIZE	50	78		95	-95	déficit total
CTE CNES de Montluel	5 410	6 800		8 060	-1 660	-26%
JOURNANS	42		60		-60	déficit total
JUJURIEUX	1 550	1 800		3 080	520	14%
LA BOISSE	528	820		1 080	-630	-140%
L'ABERGEMENT DE VAREY	41	50		80	440	85%
LAGNIEU	1 751	2 730		3 270	100	3%

Nom collectivité	besoin moyen	besoin en pointe mensuelle	besoin en pointe hebdomadaire	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
LOYETTES	476	930		1 100	-1 100	déficit total
MERIGNAT	20	22		40	-13	-48%
MEXIMIEUX	1 669		2 340		3 060	57%
NEUVILLE SUR AIN	509	636		755	445	37%
PEROUGES	323	552	590		-590	déficit total
PIZAY	156	223		265	335	56%
PONCIN	501	624		760	340	31%
SAINT JEAN DE NIOST	293	597		705	695	50%
SAINT JEAN LE VIEUX	387	473		560	640	53%
SAINT MAURICE DE GOURDANS	576	1 044		1 280	520	29%
SAINT MAURICE DE REMENS	179	212		250	750	75%
SIE AIN SURAN REVERMONT	5 410	6 700		9 030	5 370	37%
SIE AIN VEYLE REVERMONT	3 910		5 490		1 590	22%
SIE BASSE REYSSOUZE	4 164	6 040		6 800	-1 400	-26%
SIE BRESSE REVERMONT	2 270		2 960		-1 960	-196%
SIE DOMBES SAONE	8 124	9 800		16 000	-1 800	-13%
SIE FARAMANS	773	1 060		1 250	-750	-150%
SIE JASSANS RIOTTIER	1 651			2 632	248	9%
SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	2 107	2 990		3 688	1 112	23%
SIE MOYENNE REYSSOUZE	1 579		2 340		260	10%
SIE NORD EST DE LYON	5 128	6 030		7 180	5 320	43%
SIE REGION AMBERIEU	4 280		5 320		4 660	47%
SIE RENOM CHALARONNE	1 246	1 580		1 995	305	13%
SIE RENOM VEYLE	1 695		2 319		841	27%
SIE SAONE VEYLE	4 489	5 640		6 915	4 085	37%
SIE SEREINE	548	810		1 050	-50	-5%
SIE THIL NIEVROZ	506	720		1 030	370	26%
SIE VEYLE CHALARONNE	3 185	3 859		4 652	-652	-16%
SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	10 313	12 310		15 460	740	5%
SIE VILLETTE PRIAY	546	855		1 015	-215	-27%
SMPA	2 664			3 440	3 260	49%
TRAMOYES	307	469		633	-33	-6%
VAUX-EN-BUGEY	353		440		-10	-2%
VILLARS LES DOMBES	924	1 430		1 625	1 575	49%
VILLIEU LOYES MOLLON	1 094			1 610	-1 410	-705%
ADEQUATION BESOINS / RESSOURCES GLOBAL			22 182	135 370	30 151	16%

Les collectivités marquant un déficit de production par rapport à leurs besoins actuels sont des collectivités qui achètent tout ou une partie de leur eau.
Toutefois, ce tableau indique certaines entités comme déficitaires pour des raisons particulières :

- La méthode de calcul de la capacité de production des sources : elle est basée sur des données d'étiage, qui n'ont pas forcément été rencontrées le même jour que la pointe de consommation, situation toutefois susceptible de se produire. Ce cas se rencontre au niveau des communes de Cerdon, Mérignat et Vaux En Bugey.
- La méthode de calcul de la pointe journalière : dans certains cas, faute de données, le coefficient de pointe a été calculé par approximation, ce qui peut influencer les résultats. Cette situation est rencontrée au niveau du Syndicat Dombes Saône, de la Communauté de Communes du Canton de Montluel, et des communes de Château-Gaillard et Lagnieu.
- Le troisième cas est une situation rencontrée mais qui n'a pas été traduite comme un déficit. Le Syndicat de Veyle Chalaronne, celui de Villette Priay et la commune de Tramoyes ont, en 2003, lors de la pointe journalière, dues pomper de l'eau pendant une durée supérieure au temps de pompage préconisé, utilisé dans le calcul de la capacité de production, ce qui explique le déficit obtenu.

4.3.1.2. Avec les équipements actuels et après suppression des ressources prévues à l'abandon

La mise en parallèle des besoins et ressources de chaque collectivité est représentée dans le tableau suivant (les volumes sont exprimés en m³/j) :

Nom collectivité	besoin moyen	besoin en pointe mensuelle	besoin en pointe hebdomadaire	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m ³	déficit / excédent de production en %
BELIGNEUX	573	1 095		1 300	800	38%
BOURG EN BRESSE/PERONNAS/ST JUST	15 480	17 265		20 430	-4 430	-28%
BOURG SAINT CHRISTOPHE	194	228	323		-323	déficit total
BOYEUX SAINT JEROME	71	80		140	160	53%
CERDON	434	463		620	-614	déficit total
CHALAMONT	852	1 220		1 440	1 760	55%
CHARNOZ SUR AIN	152	230		270	430	61%
CHATEAU GAILLARD	500	920		1 100	-300	-38%
CHATILLON LA PALUD	382	685		810	90	10%
CHATILLON SUR CHALARONNE	1 122	1 410		1 875	125	6%
CIZE	50	78		95	-95	déficit total
CTE CNES de Montluel	5 410	6 800		8 060	-1 660	-26%
JOURNANS	42		60		-60	déficit total
JUJURIEUX	1 550	1 800		3 080	520	14%
LA BOISSE	528	820		1 080	-630	-140%
L'ABERGEMENT DE VAREY	41	50		80	440	85%
LAGNIEU	1 751	2 730		3 270	100	3%
LOYETTES	476	930		1 100	-1 100	déficit total

Nom collectivité	besoin moyen	besoin en pointe mensuelle	besoin en pointe hebdomadaire	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
MERIGNAT	20	22		40	-13	-48%
MEXIMIEUX	1 669		2 340		3 060	57%
NEUVILLE SUR AIN	509	636		755	445	37%
PEROUGES	323	552	590		-590	déficit total
PIZAY	156	223		265	335	56%
PONCIN	501	624		760	340	31%
SAINT JEAN DE NIOST	293	597		705	695	50%
SAINT JEAN LE VIEUX	387	473		560	640	53%
SAINT MAURICE DE GOURDANS	576	1 044		1 280	-1 280	déficit total
SAINT MAURICE DE REMENS	179	212		250	750	75%
SIE AIN SURAN REVERMONT	5 410	6 700		9 030	5 370	37%
SIE AIN VEYLE REVERMONT	3 910		5 490		-5 490	déficit total
SIE BASSE REYSSOUZE	4 164	6 040		6 800	-1 400	-26%
SIE BRESSE REVERMONT	2 270		2 960		-1 960	-196%
SIE DOMBES SAONE	8 124	9 800		16 000	-3 200	-25%
SIE FARAMANS	773	1 060		1 250	-750	-150%
SIE JASSANS RIOTTIER	1 651			2 632	248	9%
SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	2 107	2 990		3 688	1 112	23%
SIE MOYENNE REYSSOUZE	1 579		2 340		260	10%
SIE NORD EST DE LYON	5 128	6 030		7 180	5 320	43%
SIE REGION AMBERIEU	4 280		5 320		2 860	35%
SIE RENOM CHALARONNE	1 246	1 580		1 995	305	13%
SIE RENOM VEYLE	1 695		2 319		841	27%
SIE SAONE VEYLE	4 489	5 640		6 915	4 085	37%
SIE SEREINE	548	810		1 050	-50	-5%
SIE THIL NIEVROZ	506	720		1 030	370	26%
SIE VEYLE CHALARONNE	3 185	3 859		4 652	-652	-16%
SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	10 313	12 310		15 460	740	5%
SIE VILLETTE PRIAY	546	855		1 015	-215	-27%
SMPA	2 664			3 440	3 260	49%
TRAMOYES	307	469		633	-33	-6%
VAUX-EN-BUGEY	353		440		-10	-2%
VILLARS LES DOMBES	924	1 430		1 625	-1 625	déficit total
VILLIEU LOYES MOLLON	1 094			1 610	-1 410	-705%
ADEQUATION BESOINS / RESSOURCES GLOBAL			22 182	135 370	7 571	5%

Ainsi, en situation actuelle, après suppression des ressources prévues à l'abandon, 22 collectivités sont en déficit de production, dont 9 pour la totalité de leurs besoins.

4.3.2. Par regroupement

Le système de regroupement par collectivités interconnectées permet de mieux considérer les collectivités ne possédant aucune ressource, ou achetant une grande partie de leur eau.

Avec les équipements actuels et après suppression des ressources prévues à l'abandon :

La mise en parallèle des besoins et ressources de chaque regroupement est représentée dans le tableau suivant (les volumes sont exprimés en m³/j) :

Nom collectivité	capacité de production (après abandon de ressources)	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
BELIGNEUX	2 100	1 300	800	38%
BOURG EN BRESSE/PERONNAS/ST JUST	34 000	34 855	-855	-3%
SIE AIN SURAN REVERMONT				
SIE MOYENNE REYSSOUZE				
SIE BRESSE REVERMONT				
CIZE				
BOURG SAINT CHRISTOPHE	5 600	4 863	737	13%
MEXIMIEUX				
PEROUGES				
VILLIEU LOYES MOLLON				
BOYEUX SAINT JEROME	300	140	160	53%
CERDON	6	620	-614	déficit total
CHALAMONT	4 600	3 500	1 100	24%
SIE FARAMANS				
CHATILLON LA PALUD				
CHARNOZ SUR AIN	700	270	430	61%
CHATEAU GAILLARD	800	1 100	-300	-38%
CHATILLON SUR CHALARONNE	4 300	5 495	-1 195	-28%
VILLARS LES DOMBES				
SIE RENOM CHALARONNE				
CTE CNES de Montluel	9 250	11 220	-1 970	-21%
LA BOISSE				
SIE SEREINE				
SIE THIL NIEVROZ				
JOURNANS	0	5 550	-5 550	déficit total
SIE AIN VEYLE REVERMONT				
JUJURIEUX	3 600	3 080	520	14%
L'ABERGEMENT DE VAREY	1 720	640	1 080	63%

Nom collectivité	capacité de production (après abandon de ressources)	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
SAINT JEAN LE VIEUX				
LAGNIEU	3 370	3 270	100	3%
LOYETTES	6 700	4 540	2 160	32%
SMPA				
MERIGNAT	27	40	-13	-48%
NEUVILLE SUR AIN	1 200	755	445	37%
PIZAY	600	265	335	56%
PONCIN	1 100	760	340	31%
SAINT JEAN DE NIOST	1 400	705	695	50%
SAINT MAURICE DE GOURDANS	0	1 280	-1 280	déficit total
SAINT MAURICE DE REMENS	1 000	250	750	75%
SIE BASSE REYSSOUZE	16 400	13 715	2 685	16%
SIE SAONE VEYLE				
SIE DOMBES SAONE	12 800	16 000	-3 200	-25%
SIE JASSANS RIOTTIER	2 880	2 632	248	9%
SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	4 800	3 688	1 112	23%
SIE NORD EST DE LYON	12 500	7 180	5 320	43%
SIE REGION AMBERIEU	8 610	5 760	2 850	33%
VAUX-EN-BUGEY				
SIE RENOM VEYLE	3 160	2 319	841	27%
SIE VEYLE CHALARONNE	4 000	4 652	-652	-16%
SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	16 200	15 460	740	5%
SIE VILLETTE PRIAY	800	1 015	-215	-27%
TRAMOYES	600	633	-33	-6%
ADEQUATION BESOINS / RESSOURCES GLOBAL	165 123	157 552	7 571	5%

Remarque : ces résultats ne prennent pas en compte les ventes à l'extérieur de la zone d'étude pour le Syndicat Ain Suran Revermont, au Syndicat de Saint Amour Coligny et Aromas, et pour le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain à Sainte Julie, Saint Vulbas, Blyes, et Chazey Sur Ain.

Le Syndicat Ain Suran Revermont, selon les données de la phase préliminaire, est engagé à fournir un volume de 2160 m³/j au Syndicat de Saint Amour Coligny et 200 m³/j à la commune d'Aromas. Ainsi, en prenant en compte ces contrats, le groupement du Syndicat est, en situation actuelle, déficitaire de 9 %.

Le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain a fourni, en 2003, 1 390 m³/j à l'extérieur de la zone. Le groupement de cette collectivité est donc, en situation actuelle, excédentaire de 11 %.

4.3.3. Sur la zone d'étude

D'un point de vue global, sur la totalité de la zone d'étude, après suppression des ressources prévues à l'abandon, on observe un excédent de production de 5 % par rapport aux besoins de jour de pointe. Ainsi, pour une pointe journalière, production et besoin sont en équilibre sur la zone d'étude.

Pour la pointe mensuelle, l'excédent de production est de 21 %.

4.4. Adéquation besoins - ressources en situation future - 2025

Les besoins futurs de chaque collectivité ont été estimés en fonction de l'évolution de population prévisible de chacune d'elle et de la consommation annuelle par habitant actuelle.

Les capacités des ressources prises en compte sont les capacités de production actuelles (avec les équipements actuels).

4.4.1. Par collectivité

La mise en parallèle des besoins et ressources de chaque collectivité est représentée dans le tableau suivant (les volumes sont exprimés en m³/j) :

Nom collectivité	capacité de production (après abandon de ressources)	besoin moyen	besoin en pointe mensuelle	besoin en pointe hebdomadaire	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m ³	déficit / excédent de production en %
BELIGNEUX	2 100	650	1 230		1 480	620	30%
BOURG EN BRESSE/PERONNAS/ST JUST	16 000	21 900	24 200		29 000	-13 000	-81%
BOURG SAINT CHRISTOPHE	0	430	650	710		-710	déficit total
BOYEUX SAINT JEROME	300	130	155		260	40	13%
CERDON	6	280	330		400	-394	déficit total
CHALAMONT	3 200	850	1 190		1 440	1 760	55%
CHARNOZ SUR AIN	700	300	440		530	170	24%
CHATEAU GAILLARD	800	1 710	3 100		3 800	-3 000	-375%
CHATILLON LA PALUD	900	440	770		930	-30	-3%
CHATILLON SUR CHALARONNE	2 000	1 960	2 500		3 300	-1 300	-65%
CIZE	0	92	140		170	-170	déficit total
CTE CNES de Montluel	6 400	4 500	5 600		6 700	-300	-5%
JOURNANS	0	80		110		-110	déficit total
JUJURIEUX	3 600	610	730		1 210	2 390	66%
LA BOISSE	450	775	1 200		1 580	-1 130	-251%
L'ABERGEMENT DE VAREY	520	50	60		100	420	81%
LAGNIEU	3 370	2 270	3 600		4 240	-870	-26%

Nom collectivité	capacité de production (après abandon de ressources)	besoin moyen	besoin en pointe mensuelle	besoin en pointe hebdomadaire	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
LOYETTES	0	730	1 430		1 690	-1 690	déficit total
MERIGNAT	27	37	41		75	-48	-178%
MEXIMIEUX	5 400	2 550		3 570		1 830	34%
NEUVILLE SUR AIN	1 200	500	630		740	460	38%
PEROUGES	0	350	600	640		-640	déficit total
PIZAY	600	280	400		480	120	20%
PONCIN	1 100	640	820		970	130	12%
SAINT JEAN DE NIOST	1 400	580	1 180		1 400	0	0%
SAINT JEAN LE VIEUX	1 200	520	640		755	445	37%
SAINT MAURICE DE GOURDANS	0	1 100	2 000		2 400	-2 400	déficit total
SAINT MAURICE DE REMENS	1 000	330	380		460	540	54%
SIE AIN SURAN REVERMONT	14 400	5 600	6 800		9 400	5 000	35%
SIE AIN VEYLE REVERMONT	0	5 600		7 800		-7 800	déficit total
SIE BASSE REYSSOUZE	5 400	5 500	7 800		9 000	-3 600	-67%
SIE BRESSE REVERMONT	1 000	2 800		3 650		-2 650	-265%
SIE DOMBES SAONE	12 800	10 900	13 000		21 500	-8 700	-68%
SIE FARAMANS	500	1 150	1 550		1 860	-1 360	-272%
SIE JASSANS RIOTTIER	2 880	2 600			4 500	-1620	-56%
SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	4 800	4 030	5 400		6 800	-2 000	-42%
SIE MOYENNE REYSSOUZE	2 600	1 970		2 930		-330	-13%
SIE NORD EST DE LYON	12 500	6 800	7 800		9 500	3 000	24%
SIE REGION AMBERIEU	8 180	6 470		8 040		140	2%
SIE RENOM CHALARONNE	2 300	1 650	2 100		2 650	-350	-15%
SIE RENOM VEYLE	3 160	2 440		3 300		-140	-4%
SIE SAONE VEYLE	11 000	5 500	6 900		8 500	2 500	23%
SIE SEREINE	1 000	640	950		1 250	-250	-25%
SIE THIL NIEVROZ	1 400	575	895		1 170	230	16%
SIE VEYLE CHALARONNE	4 000	4 600	5 600		6 700	-2 700	-68%
SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	16 200	11 800	14 300		18 300	-2 100	-13%
SIE VILLETTE PRIAY	800	1 000	1 550		1 900	-1 100	-138%
SMPA	6 700	5 600			7 200	-500	-7%
TRAMOYES	600	405	620		810	-210	-35%
VAUX-EN-BUGEY	430	440		540		-110	-26%

Nom collectivité	capacité de production (après abandon de ressources)	besoin moyen	besoin en pointe mensuelle	besoin en pointe hebdomadaire	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
VILLARS LES DOMBES	0	1 320	1 950		2 350	-2 350	déficit total
VILLIEU LOYES MOLLON	200	1 340			1 970	-1 770	-885%
ADEQUATION BESOINS / RESSOURCES GLOBAL	165 123			31 290	179 470	- 45 637	-28%

Selon les estimations réalisées, avec les équipements actuels et la suppression des ressources prévues à l'abandon, de nombreuses collectivités seront en déficit en 2025 : 31 collectivités sur 52 (La Boisse est comptée séparément de la Communauté de Commune de Montluel). 5 collectivités seront en adéquation, et 16 auront un excédent de production.

4.4.2. Par regroupement

Le système de regroupement par collectivités interconnectées permet de mieux considérer les collectivités ne possédant aucune ressource, ou achetant une grande partie de leur eau.

Nom collectivité	capacité de production (après abandon de ressources)	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
BELIGNEUX	2 100	1 480	620	30%
BOURG EN BRESSE/PERONNAS/ST JUST	34 000	45 150	-11 150	-33%
SIE AIN SURAN REVERMONT				
SIE MOYENNE REYSSOUZE				
SIE BRESSE REVERMONT				
CIZE				
BOURG SAINT CHRISTOPHE	5 600	6 890	-1 290	-23%
MEXIMIEUX				
PEROUGES				
VILLIEU LOYES MOLLON				
BOYEUX SAINT JEROME	300	260	40	13%
CERDON	6	400	-394	déficit total
CHALAMONT	4 600	4 230	370	8%
SIE FARAMANS				
CHATILLON LA PALUD				
CHARNOZ SUR AIN	700	530	170	24%
CHATEAU GAILLARD	800	3 800	-3 000	-375%
CHATILLON SUR CHALARONNE	4 300	8 300	-4 000	-93%
VILLARS LES DOMBES				

Nom collectivité	capacité de production (après abandon de ressources)	besoin en pointe journalière	déficit / excédent de production en m³	déficit / excédent de production en %
SIE RENOM CHALARONNE				
CTE CNES de Montluel	9 250	10 700	-1 450	-16%
LA BOISSE				
SIE SEREINE				
SIE THIL NIEVROZ				
JOURNANS	0	7 910	-7 910	déficit total
SIE AIN VEYLE REVERMONT				
JUJURIEUX	3 600	1 210	2 390	66%
L'ABERGEMENT DE VAREY	1 720	855	865	50%
SAINT JEAN LE VIEUX				
LAGNIEU	3 370	4 240	-870	-26%
LOYETTES	6 700	8 890	-2 190	-33%
SMPA				
MERIGNAT	27	75	-48	-178%
NEUVILLE SUR AIN	1 200	740	460	38%
PIZAY	600	480	120	20%
PONCIN	1 100	970	130	12%
SAINT JEAN DE NIOST	1 400	1 400	0	0%
SAINT MAURICE DE GOURDANS	0	2 400	-2 400	déficit total
SAINT MAURICE DE REMENS	1 000	460	540	54%
SIE BASSE REYSSOUZE	16 400	17 500	-1 100	-7%
SIE SAONE VEYLE				
SIE DOMBES SAONE	12 800	21 500	-8 700	-68%
SIE JASSANS RIOTTIER	2 880	4 500	-1 620	-56%
SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	4 800	6 800	-2 000	-42%
SIE NORD EST DE LYON	12 500	9 500	3 000	24%
SIE REGION AMBERIEU	8 610	8 580	30	0%
VAUX-EN-BUGEY				
SIE RENOM VEYLE	3 160	3 300	-140	-4%
SIE VEYLE CHALARONNE	4 000	6 700	-2 700	-68%
SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	16 200	18 300	-2 100	-13%
SIE VILLETTE PRIAY	800	1 900	-1 100	-138%
TRAMOYES	600	810	-210	-35%
ADEQUATION BESOINS / RESSOURCES GLOBAL	165 123	210 760	-45 637	-28%

Par regroupement, beaucoup de collectivités sont en déficit de production : 19 regroupements soit 35 collectivités, toutefois, ces déficits sont moins importants que précédemment (collectivité par collectivité).

12 groupements, soit 15 collectivités, auront un excédent de production, et 3 groupements, soit 4 collectivités seront en équilibre.

Les cartes n°20 et 20bis représentent l'adéquation besoins - ressources par groupement en situation future, en pointe mensuelle et journalière.

Les cartes n°21 et 21bis représentent les excédents et déficits de production, en terme de volumes, par groupement, en pointe mensuelle et journalière.

Remarque : ces résultats ne prennent pas en compte les ventes à l'extérieur de la zone d'étude pour le Syndicat Ain Suran Revermont, au Syndicat de Saint Amour Coligny et Aromas, et pour le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain à Sainte Julie, Saint Vulbas, Blyes, et Chazey Sur Ain.

Le Syndicat Ain Suran Revermont, selon les données de la phase préliminaire, est engagé à fournir un volume de 2160 m³/j au Syndicat de Saint Amour Coligny et 200 m³/j à la commune d'Aromas. Ainsi, en prenant en compte ces contrats, le groupement du Syndicat est déficitaire de 40 %.

Le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain a fourni, en 2003, 1 390 m³/j à l'extérieur de la zone. En supposant que ce besoin reste constant (c'est le cas entre 1999 et 2002, en 2003 une augmentation particulière et 'exceptionnelle' a eu lieu, ne pouvant être prise en compte comme une évolution continue), soit environ 1 400 m³/j, le groupement de cette collectivité est déficitaire de 54 %.

4.4.3. Sur la zone d'étude

D'un point de vue global, sur la totalité de la zone d'étude, on observe un déficit de production de 28 % par rapport aux besoins de jours de pointe en 2025.

Pour une période de pointe mensuelle, le déficit de production est de l'ordre de 6 %.

4.4.4. Remarque : Impact de l'amélioration des rendements

Les rendements de réseau pris en compte pour l'estimation des besoins futurs sont les rendements observés en situation actuelle s'ils sont supérieurs aux valeurs suivantes : 70 % en zone rurale et 80 % en milieu urbain, et s'ils sont inférieurs, la valeur prise en compte correspond à ces valeurs – seuil.

Il est à noter que sur la zone d'étude, l'amélioration des rendements est un facteur important vis-à-vis du manque d'eau en situation future.

En supposant un maintien des rendements de la situation actuelle (2003), il est possible d'estimer les volumes supplémentaires nécessaires par rapport à la situation prise en compte dans les calculs :

Nom de la collectivité	Rendement 'amélioré' pris en compte dans les calculs	besoin moyen (m³/j)	Rendement en situation actuelle (2003)	besoin moyen (m³/j)	volume perdu sans amélioration de rendement (m³/an)
BELIGNEUX	82%*	650	85%		
BOURG EN BRESSE / PERONNAS / ST JUST	75%	21900	64%	25664	1 373 883
BOURG SAINT CHRISTOPHE	70%	430	69%	436	2 275
BOYEUX SAINT JEROME	75%	130	75%		

Nom de la collectivité	Rendement 'amélioré' pris en compte dans les calculs	besoin moyen (m³/j)	Rendement en situation actuelle (2003)	besoin moyen (m³/j)	volume perdu sans amélioration de rendement (m³/an)
CERDON	70%	280	25%	784	183 960
CHALAMONT	70%	850	42%	1417	206 833
CHARNOZ SUR AIN	80%	300	41%	585	104 159
CHATEAU GAILLARD	84%	1710	77%	1865	56 741
CHATILLON LA PALUD	70%	440	50%	616	64 240
CHATILLON SUR CHALARONNE	75%*	1960	76%		
CIZE	70%*	92	71%		
JOURNANS	70%	80	68%	82	859
JUJURIEUX	70%	610	16%	2669	751 444
LA BOISSE	70%*	775	72%		
L'ABERGEMENT DE VAREY	70%	50	60%	58	3 042
LAGNIEU	70%	2270	60%	2648	138 092
LOYETTES	80%*	730	81%		
MERIGNAT	90%*	37	97%		
MEXIMIEUX	70%*	2550	71%		
NEUVILLE SUR AIN	70%	500	45%	778	101 389
PEROUGES	70%	350	65%	377	9 827
PIZAY	70%	280	63%	311	11 356
PONCIN	70%	640	58%	772	48 331
SAINT JEAN DE NIOST	75%*	580	78%		
SAINT JEAN LE VIEUX	70%	520	57%	639	43 288
SAINT MAURICE DE GOURDANS	70%*	1100	72%		
SAINT MAURICE DE REMENS	70%	330	53%	436	38 635
SIE AIN SURAN REVERMONT	70%	5600	48%	8167	936 833
SIE AIN VEYLE REVERMONT	70%	5600	63%	6222	227 111
SIE BASSE REYSSOUZE	90%*	5500	94%		
SIE BRESSE REVERMONT	80%	2800	79%	2835	12 937
SIE DOMBES SAONE	70%*	10900	73%		
SIE FARAMANS	73%*	1150	78%		
SIE JASSANS RIOTTIER	85%*	2600	86%		
SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	70%	4030	68%	4149	43 263
SIE MOYENNE REYSSOUZE	80%	1970	78%	2021	18 437
SIE NORD EST DE LYON	70%	6800	68%	7000	73 000
SIE REGION AMBERIEU	70%*	6470	72%		
SIE RENOM CHALARONNE	80%	1650	69%	1913	96 011
SIE RENOM VEYLE	80%*	2440	83%		
SIE SAONE VEYLE	70%	5500	64%	6016	188 203
SIE SEREINE	70%	640	68%	659	6 871
SIE THIL NIEVROZ	70%	575	63%	639	23 319
SIE VEYLE CHALARONNE	70%	4600	66%	4879	101 758
SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	70%*	11800	71%		
SIE VILLETTE PRIAY	70%	1 000	57%	1228	83 246

Nom de la collectivité	Rendement 'amélioré' pris en compte dans les calculs	besoin moyen (m³/j)	Rendement en situation actuelle (2003)	besoin moyen (m³/j)	volume perdu sans amélioration de rendement (m³/an)
SMPA	90%*	5600	94%		
TRAMOYES	75%	405	75%		
VAUX-EN-BUGEY	70%	440	69%	446	2 328
VILLARS LES DOMBES	70%	1320	70%		
VILLIEU LOYES MOLLON	70%	1340	40%	2345	366 825
Communauté de Communes du Canton de Montluel (Bressolles, Dagneux, Montluel et Balan)	70%	4500	47% (rendement moyen)	6702	803 777
TOTAL					6 122 269

** pour plus d'informations concernant le rendement pris en compte dans les calculs, se reporter aux rapports de phase 1 de chaque collectivité.*

Ainsi, l'amélioration du rendement permet un gain de plus de 6 120 000 m³/an, soit environ 16 800 m³/jour. Ce volume représente 12 % du besoin futur global estimé.

De nombreuses collectivités doivent donc améliorer ce rendement pour atteindre, voire dépasser (dans le meilleur des cas) les valeurs - seuil indiquées précédemment.

Cette amélioration est d'autant plus nécessaire que, malgré la prise en compte d'améliorations de rendement dans les calculs, la zone d'étude sera déficitaire en situation future du point de vue de la ressource.

5. **DÉCOUPAGE EN ZONES HOMOGÈNES**

Afin de compléter l'analyse réalisée précédemment, la création de 'zones', regroupant plusieurs collectivités selon des critères géographiques et techniques (capacité des ressources, qualité de l'eau...), a été nécessaire.

Ces zones ont été utilisées, tel un outil de travail pour mieux aborder la phase de propositions et déterminer les aménagements futurs.

La carte n°7 représente les différentes zones définies.

Les zones définies sont décrites dans les paragraphes suivants :

5.1. Zone 1

Elle regroupe les collectivités suivantes :

SIE BASSE REYSSOUZE	SIE MONTMERLE ET ENVIRONS	SIE VEYLE CHALARONNE
SIE SAÔNE VEYLE	SIE JASSANS RIOTTIER	

Les 5 collectivités composant cette zone sont homogènes du point de vue de leurs ressources, toutes issues de la nappe alluviale de la Saône. Leur situation géographique similaire : en bordure de Saône, est également un facteur de rapprochement de ces collectivités.

5.2. Zone 2

Elle regroupe les collectivités suivantes :

SIE RENOM VEYLE	CHÂTILLON SUR CHALARONNE	SIE DOMBES SAÔNE
SIE RENOM CHALARONNE	VILLARS LES DOMBES	

Le regroupement de ces collectivités a été effectué selon leur situation géographique et la similitude du type d'aquifère exploité : cailloutis de la Dombes et formations miopliocènes qui sont des aquifères confinés.

5.3. Zone 3

Elle regroupe les collectivités suivantes :

SIE MOYENNE REYSSOUZE	SIE AIN SURAN REVERMONT
SIE BRESSE REVERMONT	CIZE

Ces collectivités sont actuellement interconnectées entre elles et constituent une zone importante et indissociable.

5.4. Zone 4

Elle regroupe les collectivités suivantes :

SIE VEYLE REYSSOUZE VIEUX JONC	SIE AIN VEYLE REVERMONT
BOURG EN BRESSE / PÉRONNAS / ST JUST	JOURNANS

Cette zone est constituée principalement de collectivités concernées par l'influence de la commune de Bourg En Bresse.

5.5. Zone 5

Elle regroupe les collectivités suivantes :

NEUVILLE SUR AIN	JUJURIEUX	MÉRIGNAT	SAINT JEAN LE VIEUX
PONCIN	BOYEUX SAINT JÉRÔME	CERDON	L'ABERGEMENT DE VAREY

Ces 8 communes ont été regroupées pour la similitude de leur habitat et de leur situation géographique (relief) ainsi que la similitude de leur ressource : la plupart sont d'origine karstique.

5.6. Zone 6

Elle regroupe les collectivités suivantes :

SIE FARAMANS	BOURG SAINT CHRISTOPHE	CHALAMONT
SIE VILLETTE PRIAY	MEXIMIEUX	CHÂTILLON LA PALUD
VILLIEU LOYES MOLLON	SAINT MAURICE DE RÉMENS	PÉROUGES

Ces collectivités ont été regroupées selon les liens existants entre elles (utilisés ou non), d'après la similitude de leur ressource et leur localisation.

5.7. Zone 7

Elle regroupe les collectivités suivantes :

SIE RÉGION D'AMBÉRIEU	CHÂTEAU-GAILLARD	LOYETTES
SYNDICAT MIXTE DE LA PLAINE DE L'AIN	SAINT JEAN DE NIOST	LAGNIEU
CHARNOZ SUR AIN	SAINT MAURICE DE GOURDANS	VAUX EN BUGÉY

Cette zone est constituée principalement de collectivités concernées par l'influence de l'agglomération d'Ambérieu En Bugey, et du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

5.8. Zone 8

Elle regroupe les collectivités suivantes :

SIE DU NORD EST DE LYON	MONTLUEL	LA BOISSE	BALAN	DAGNEUX
SIE THIL NIEVROZ	SIE SEREINE	BÉLIGNEUX	BRESSOLLES	TRAMOYES
PIZAY				

Cette zone est constituée de collectivités concernées par l'influence de l'agglomération lyonnaise. De plus, ces collectivités ont des similitudes du point de vue de leur type de ressource et possèdent pour beaucoup des liens entre elles (notamment concernant les 9 communes de la Communauté de Communes du Canton de Montluel).

6. LES SOLUTIONS D'INTERCONNEXION PROPOSÉES

Pour envisager différentes propositions d'interconnexions entre certaines collectivités de la zone d'étude, il est nécessaire de prendre en considération une certaine hiérarchie des niveaux de besoins.

Les niveaux de besoins pris en compte dans cette étude sont décrits dans les paragraphes suivants.

6.1. Niveaux de sécurité et de secours

6.1.1. Niveau de sécurité : pour une situation quotidienne

Pour l'approvisionnement quotidien en eau, c'est-à-dire en fonctionnement normal, 5 niveaux de sécurité ont été pris en compte, ils se définissent comme suit :

- Niveau 1 : prioritaire : la collectivité présente, dès à présent, des difficultés d'alimentation quotidienne, en situation moyenne.
- Niveau 2 : la collectivité présente, dès la période actuelle, des difficultés d'alimentation quotidienne, en situation de pointe.
- Niveau 3 : la collectivité présente, selon les estimations pour 2025, des difficultés d'alimentation quotidienne, en situation moyenne.
- Niveau 4 : la collectivité présente, selon les estimations pour 2025, des difficultés d'alimentation quotidienne, en situation de pointe mensuelle.
- Niveau 5 : la collectivité ne présente pas de problèmes d'alimentation quotidienne actuellement et en 2025 pour une situation moyenne ou de pointe mensuelle. La pointe journalière n'est pas prise en compte ici car elle est très peu courante et ne représente pas la consommation annuelle de la collectivité.

6.1.2. Niveau de secours : en situation de crise

Cette situation de crise correspond à un dysfonctionnement ponctuel d'une des ressources du fait d'un problème technique (casse de la conduite d'adduction, panne d'une pompe, etc.) ou de pollution. Les solutions de secours, proposées dans la suite de l'étude, permettent d'assurer l'alimentation en eau potable des abonnés durant cette crise, en attendant la mise en place de solutions pérennes.

Les niveaux de besoins définis pour une telle situation sont les suivants :

- Niveau C1 : la collectivité est sans ressource en cas de problème sur sa ou ses ressources.
- Niveau C2 : la collectivité peut être partiellement alimentée en cas de problème sur sa ou ses ressources.

- Niveau C3 : la collectivité peut être alimentée uniquement en situation moyenne en cas d'arrêt de la production de l'une de ces sources.
- Niveau C4 : la collectivité peut être alimentée en totalité en situation de pointe en cas d'arrêt de la production de l'une de ces sources.

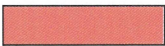
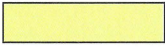
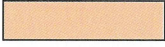
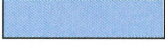
6.1.3. Les collectivités

Pour les calculs des niveaux et des possibilités d'interconnexions, les points suivants ont été pris en compte :

- Les niveaux de sécurité et de secours sont déterminés pour l'estimation haute pour 2025.
- Dans le cas de collectivités liées par un échange d'eau, celles-ci sont traitées de manière globale.
- Les débits des stations de pompage ont été calculés pour 20 h de fonctionnement. Dans certains cas, en fonctions des solutions retenues, des adaptations pourront et/ou devront être envisagées pour une meilleure gestion de l'interconnexion, telles que l'augmentation du débit de pompage et donc, la diminution du temps de fonctionnement des pompes.
- Dans le cas d'une situation de crise, les interconnexions proposées ont pour but le secours total de chaque collectivité. Dans certains cas, des interconnexions plus courtes et de plus petit dimensionnement (et donc de moindre coût) peuvent être réalisées pour un secours local.

6.2. Les niveaux de secours et de sécurité dans la zone d'étude

Dans ce paragraphe, les tableaux et schémas utilisent les codes couleurs suivants :

Approvisionnement quotidien	situation de crise
 niveau 1  niveau 2  niveau 3  niveau 4  niveau 5	 niveau C1  niveau C2  niveau C3  niveau C4

Les niveaux de besoins par collectivité ou groupement de collectivités sont récapitulés dans le tableau suivant :

Collectivité	approvisionnement quotidien		situation de crise	
SIE Jassans Riottier	4		C3	
SIE Montmerle et environs	4		C1	
SIE Veyle Chalaronne	5		C1	
SIE Saône Veyle	5	5	C2	C2
SIE Basse Reyssouze	4		C2	
SIE Renom Veyle	5		C1	
SIE Dombes Saône	4		C2	
SIE Renom Chalaronne	5	3	C1	C2
Villars Les Dombes	1		C2	
Châtillon Sur Chalaronne	4		C2	
SIE Ain Suran Revermont, SIE Bresse Revermont et Cize	5		C2	
SIE Moyenne Reyssouze	4		C2	
SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	5		C2	
Bourg En Bresse, Péronnas, Saint Just	3		C2	
SIE Ain Veyle Revermont et Journans	1		C2	
Saint Jean Le Vieux et l’Abergement De Varey	5		C2	
Neuville Sur Ain	5		C1	
Poncin	5		C1	
Jujurieux	5		C1	
Cerdon	1		C1	
Mérignat	3		C1	
Boyeux Saint Jérôme	5		C1	
Meximieux, Villieu Loyes Mollon, Bourg Saint Christophe, Pérouges	4		C2	
SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint-Eloi et Chalamont	5	5	C2	C2
Châtillon La Palud	5		C1	

Collectivité	approvisionnement quotidien		situation de crise	
SIE Villette Priay	3		C1	
Saint Maurice de Rémens	5		C1	
Saint Jean de Niost	5		C1	
Charnoz Sur Ain	5		C1	
Saint Maurice De Gourdans	1		C1	
Lagnieu	4		C2	
Château Gaillard	3		C1	
SIE de la Région d’Ambérieu En Bugey	5	5	C2	C2
Vaux En Bugey	3		C1	
Syndicat Mixte de la Plaine de l’Ain et Loyettes	2		C1	
Tramoyes	4		C1	
SIE du Nord Est de Lyon	5		C2	
Pizay	5		C1	
Communauté de Communes du Canton de Montluel	5	5	C2	C2
SIE de Thil Nievroz et La Boisse	4		C2	
SIE de la Sereine	5		C1	
Béligneux	5		C3	

Les cartes n°8 et 9, représentent les niveaux de crises par groupement et par collectivité.

6.3. Les interconnexions et solutions proposées

6.3.1. Solutions proposées par collectivité

Les différentes solutions proposées sont récapitulées dans le tableau situé dans les pages suivantes.

Les interconnexions envisagées sont décrites plus précisément dans le paragraphe suivant.

Remarque : dans le tableau suivant, les * indiquent l'impossibilité d'atteindre le niveau recherché (en situation de crise) par des interconnexions 'simples'. Lorsqu'un secours conséquent mais partiel est possible, des solutions peuvent être proposées si elles s'avèrent pertinentes.

Collectivité	Solutions pour l'approvisionnement quotidien					solution de crise				
	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)
SIE Jassans Riottier	4 à 5	1	Renforcement de ressource par modification des équipements en place		1620	C3 à C4	1	Interconnexion n°9	1900	1900
							2	Interconnexion n°10	1900	1900
							3 *	Interconnexion n°7	1300	1300
SIE Montmerle et environs	4 à 5	1	Renforcement de ressource par création d'un nouveau puits		600	C1 à C3	1	Interconnexion n°4	3400	4030
								Interconnexion n°7	630	
							2	Interconnexion n°4	3400	4030
								Interconnexion n°5	630	
						C1 à C4	3	Interconnexion n°6	3400	4030
								Interconnexion n°7	630	
							4	Interconnexion n°6	3400	4030
								Interconnexion n°5	630	
							5	Interconnexion n°4	3400	5400
								Interconnexion n°6	2000	
SIE Veyle Chalaronne	Néant		(Renforcement de ressource en cours)			C1 à C3	1	Interconnexion n°1	3400	4600
								Interconnexion n°2	720	
								Interconnexion n°4	480	
						2		Interconnexion n°1	3400	4600
								Interconnexion n°4	1200	
						3		Interconnexion n°1	3400	4600
								Interconnexion n°3	1200	
								Interconnexion n°4	600	
SIE Saône Veyle et SIE Basse Reyssouze	Néant					C2 à C3*	1	Interconnexion n°67	1900	5150
								Interconnexion n°18	720	
								Interconnexion n°65 ou 66	630	
								Interconnexion n°63	1900	
SIE Renom Veyle	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°68	1900	2440
								Interconnexion n°18	540	

Collectivité	Solutions pour l’approvisionnement quotidien					solution de crise						
	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)		
							2	Interconnexion n°68	1900	2440		
							Interconnexion n°2	540				
							3	Interconnexion n°18	1900	2440		
							Interconnexion n°2	540				
						C1 à C4	4	Interconnexion n°68	1900	3300		
							Interconnexion n°18	1400				
SIE Dombes Saône	4 à 5	1	Renforcement et ou création de ressource		1500	C2 à C3*	1	Interconnexions n°12-13-14 et 69	1500	7200		
		2	Interconnexions n°12-13-&4 et 69		1500			Interconnexion n°15	3400			
								Interconnexion n°6	1970			
								Interconnexion n°16	330			
SIE Renom Chalaronne, Villars Les Dombes et Châtillon sur Chalaronne	3 à 5	1	Renforcement de la ressource: Clerdan	2000		C2 à C3	1	Interconnexions 45 ou 46	1200	2730		
			remise en service du captage du Pâtissier n°1	1200 à 1600				Interconnexion n°5	770			
			Réciprocité des échanges Châtillon/SIE Renom Chalaronne (73)	300				Interconnexion n°16	760			
		2	Renforcement de la ressource: Clerdan	2000				C2 à C4*	2		Interconnexion n°73	
			remise en service du captage du Pâtissier n°1	1200 à 1600		Interconnexions 45 ou 46	460					
			Interconnexion n°47	300		Interconnexion n°5	600					
		3	Renforcement de la ressource: Clerdan	2000		C2 à C4*				Interconnexion n°16	1300	
			remise en service du captage du Pâtissier n°1	1200 à 1600				Interconnexion n°73				
			Interconnexion n°45 ou 46	300								
		SIE Ain Suran Revermont, SIE Bresse Revermont et Cize	Néant					C2 à C4*		Création d’une nouvelle ressource		
		SIE Moyenne Reyssouze	4 à 5	1	Renforcement de la ressource		330	C2 à C3	1	Interconnexion n°64	1120	1120
				2	Utilisation permanente de l'interconnexion existante avec le SIE Bresse Revermont	330	330		2	Interconnexion n°65	1120	1120
3	Interconnexion n°66								1120	1120		
C2 à C4	4			Interconnexion n°64	1300	2080						
				Interconnexion n°65 ou 66	780							
SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Néant					C2 à C3*	1	Interconnexion n°67	1900	4500		
								Interconnexion n°61	1300			
								Interconnexion n°62	1300			
		C2 à C4*	2	Interconnexion n°67	1700	3650						
				Interconnexion n°62	1300							
				Interconnexion n°61	650							
		3	Interconnexion n°67	1700	3650							
			Interconnexion n°61	1300								
			Interconnexion n°62	650								

Collectivité	Solutions pour l'approvisionnement quotidien					solution de crise				
	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)
Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Just	3 à 5	1	Renforcement de la ressource		4200	C2 à C3*				
		2	Mise en service d'une nouvelle ressource		4200	C2 à C4*				
SIE Ain Veyle Revermont et Journans	1 à 5	1	Création d'une ou plusieurs ressources		7910	C1 à C3	1	Interconnexion n°41-41a	1680	1680
							2	Interconnexion n°55-56	1680	1680
							3	Interconnexion n°43 ou 44	1300	1680
								Interconnexion n°41-41a	380	
						C1 à C4	4	Interconnexion n°55-56	1950	3710
								Interconnexion n°43 ou 44	1160	
								Interconnexion n°49	570	
								Interconnexion n°41-41a	30	
Saint Jean Le Vieux et l'Abergement de Varey	Néant					C2 à C3	1	Interconnexion n°53	50	50
							2	Interconnexion n°41-41b	50	50
							3	Interconnexion n°76	50	50
						C2 à C4	4	Interconnexion n°53	180	180
							5	Interconnexion n°41-41b	180	180
Neuville sur Ain	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°49	500	500
							2*	Interconnexion n°52	460	460
						C1 à C4	3	Interconnexion n°49	630	630
							4	Interconnexion n°52	460	630
Poncin	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°52	640	640
						C1 à C4*	2	Interconnexion n°52	570	570
Jujurieux	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°53	610	610
						C1 à C4	2	Interconnexion n°53	730	730
Cerdon	1 à 5	1	Création d'une nouvelle ressource		330	C1 à C3	1	Interconnexion n°51	280	280
		2	Création d'une nouvelle ressource		330	C1 à C4	2	Interconnexion n°51	330	330
			Interconnexion n°51							
		3	Interconnexion n°51	330	330					
Mérignat	3 à 5	1	Interconnexion n°50	14	14	C1 à C3	1	Interconnexion n°50	37	37
						C1 à C4	2	Interconnexion n°50	41	41
Boyeux Saint Jérôme	Néant					C1 à C4*		Interconnexion n°77	155	155
Meximieux, Villieu Loyes Mollon, Bourg Saint Christophe, Pérouges	4 à 5	1	Renforcement de la ressource		1220	C1 à C3*				
						C1 à C4*				

Collectivité	Solutions pour l'approvisionnement quotidien					solution de crise				
	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)
SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint Éloi, Chalamont et Châtillon La Palud	Néant					C2 à C3*				
						C2 à C4*				
SIE Villette Priay	3 à 5	1	Création ou renforcement de la ressource		750	C1 à C3	1	Interconnexion n°42bis	1000	1000
		2	Interconnexion n°42bis	750	750		2	Interconnexion n°48	850	1000
		3	Interconnexion n°48	750	750	C1 à C4		Interconnexion n°42bis	150	
							3	Interconnexion n°42bis	1550	1550
							4	Interconnexion n°48	850	1550
								Interconnexion n°42bis	700	
Saint Maurice de Rémens	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°37-39	330	330
							2	Interconnexion n°38-39	330	330
						C1 à C4	3	Interconnexion n°37-39	380	380
							4	Interconnexion n°38-39	380	380
Saint Jean de Niois	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°31	580	580
						C1 à C4	2	Interconnexion n°31	1180	1180
Charnoz Sur Ain	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°32	300	300
							2	Interconnexion n°74	300	300
						C1 à C4	3	Interconnexion n°32	440	440
Saint Maurice de Gourdans	1 à 5	1	Création d'une nouvelle ressource		2000	C1 à C3	1	Interconnexion n°31	820	1100
								Interconnexion n°30	280	
						C1 à C4	2	Interconnexion n°31	220	2000
								Interconnexion n°30	1780	
Lagnieu	4 à 5	1	Renforcement de la ressource		230	C2 à C3/C4*	1	Interconnexion n°71	2100	2100
		2	Interconnexion n°71	230	230			Interconnexion n°72		
Château Gaillard	3 à 5	1	Création d'une nouvelle ressource		2300	C1 à C3	1	Interconnexion n°40	1710	1710
		2	Interconnexion n°40	2300	2300		2	Interconnexion n°37-38	1710	1710
		3	Interconnexion n°37- 38	1900	2300	C1 à C4	3	Interconnexion n°40	3100	3100
							4	Interconnexion n°37-38	1900	3100
								Interconnexion n°40	1200	
SIE de la Région d'Ambérieu En Bugey et Vaux En Bugey	Néant (pour le groupement)					C2 à C3*				
	3 à 5 (pour Vaux En Bugey)	1	Création d'une ressource		110	C2 à C4*				
		2	Interconnexion n°70	110	110					
Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain et Loyettes	2 à 5	1	Création d'une ressource		1720	C1 à C3/C4*				

	Solutions pour l'approvisionnement quotidien					solution de crise				
Collectivité	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)	but (passage de niveau)	solution N°	Description de la solution (n°interconnexions)	volume apporté par l'interco. (m3/j)	volume total apporté (m3/j)
Tramoyes	4 à 5	1	Interconnexion n°20	18	18	C1 à C3	1	Interconnexion n°21	432	432
		2	Interconnexion n°21	18	18		2	Interconnexion n°20	432	432
						C1 à C4	3	Interconnexion n°21	658	658
								4	Interconnexion n°20	658
SIE des Eaux du Nord Est de Lyon	Néant					C2 à C3*	1	Interconnexion n°15	800	3550
								Interconnexion n°22	1900	
								Interconnexion n°75	850	
						C2 à C4*				
PIZAY	Néant					C1 à C3	1	Interconnexion n°25	280	280
						C1 à C4	2	Interconnexion n°25	400	400
SIE de Thil Nievroz, CC du Canton de Montluel, SIE de la Sereine et la Boisse	Néant		Interconnexion n°23 et 24 pour échanges internes			C2 à C3	1	Interconnexion n°22	1900	3640
								Interconnexion n°26	1450	
								Interconnexion n°25	290	
						C2 à C4*	2	Interconnexion n°22	1900	4050
								Interconnexion n°26	870	
								Interconnexion n°25	200	
Interconnexions n°27-28*	1080									
Béligueux	Néant					C3 à C4	1	Interconnexion n°26	330	330

6.3.2. Les interconnexions et leur coût

La localisation de ces interconnexions est représentée dans le plan annexé au présent rapport.

6.3.2.1. Coûts de réalisation

Le tableau situé dans les pages suivantes présente les interconnexions proposées ainsi que l'estimation du coût de leur réalisation. Ces estimations prennent en compte la réalisation de la liaison : pose de la conduite (en fonction de sa longueur, de son diamètre et de sa localisation) et station de pompage (en fonction du débit et de la HMT nécessaire).

Le bordereau de prix utilisé pour l'estimation des coûts des canalisations (maîtrise d'œuvre incluse) est le suivant :

CRÉATION

(prix au mètre linéaire en €HT)

	diamètre en mm							
	60	80	100	125	150	200	250	300
I1	89 €	95 €	101 €	112 €	121 €	142 €	145 €	172 €
I2	179 €	186 €	194 €	207 €	217 €	240 €	252 €	274 €
I3	232 €	241 €	249 €	263 €	275 €	301 €	309 €	336 €

Où, I1 : zone rurale terrain vierge
I2 : voirie chaussée légère
I3 : voirie lourde

RENOUVELLEMENT

(prix au mètre linéaire en €HT)

	diamètre en mm						
	60	80	100	125	150	200	400
R1	67 €	71 €	76 €	87 €	94 €	116 €	170 €
R2	184 €	191 €	198 €	210 €	219 €	242 €	332 €
R3	238 €	245 €	251 €	264 €	274 €	296 €	386 €
R4	335 €	343 €	352 €	366 €	376 €	402 €	506 €

Où, R1 : zone rurale terrain vierge
R2 : voirie chaussée légère en rural
R3 : voirie chaussée légère en lotissement ou zone urbaine
R4 : voirie lourde

Les calculs ont été réalisés à partir des diamètres pris en compte pour chaque interconnexion et l'estimation approximative du type de site. En cas d'imprécision, l'hypothèse du coût le plus haut a été retenue (dans la limite du réaliste) afin d'éviter une sous-estimation des coûts de travaux.

Les coûts nécessaires à d'éventuels travaux sur le réseau de chaque collectivité (renforcements, modifications de l'exploitation...), n'est pas pris en compte dans la présente étude. En effet, une étude complémentaire et approfondie des interconnexions et des réseaux qu'elles relient doit être effectuée, afin de déterminer avec précision les caractéristiques des interconnexions et les modifications éventuelles du réseau à mettre en place. C'est à ce moment là que le coût exact engendré par la création 'complète' d'une interconnexion sera apprécié.

Remarque : Certaines conduites ont été estimées à partir de coût de renouvellement. Ces conduites sont, dans la plupart des cas des conduites déjà existantes, mais non utilisées. Selon leur état, leur renouvellement complet peut ne pas être nécessaire. Le coût estimé dans le tableau suivant est donc le coût maximum à mettre en oeuvre pour utiliser la conduite.

6.3.2.2. Coûts d'exploitation

L'utilisation des interconnexions, quelles qu'elles soient, génère un coût d'exploitation. Celui-ci correspond principalement au coût de fonctionnement des stations de pompage (entretien, électricité), mais également au coût de l'entretien des conduites, telles que les vidanges régulières pour les interconnexions peu utilisées (débit sanitaire).

Étant donné le nombre important de solutions de fonctionnement pour chaque interconnexion à ce niveau de l'étude, leur coût d'exploitation n'a pas été déterminé. Les études complémentaires qui présenteront avec plus de précision les interconnexions devront évaluer ce type de coûts.

Dans le tableau suivant, les interconnexions sont présentées ainsi que leur estimation. Les données inscrites en italique sont des interconnexions envisageables, mais qui n'ont pas été retenues dans les différentes solutions ; dans ces cas particuliers, aucune estimation de station de pompage n'a été réalisée.

ID	commune (1)	réservoir et TP (1)	commune (2)	réservoir et TP (2)	diamètre (mm)	longueur approximative (m)	TYPE	coût en €	coût station pompage		observations
									commune 1 vers commune 2 →	commune 2 vers commune 1 ←	
1	CROTTET SIE Saône Veyle	château d'eau de Crottet 232,2mNGF	CRUZILLES-LES-MEPILLAT SIE Veyle Chalaronne	réservoir des Echanées 216mNGF	200	5100	I3	1 535 100	220 000		
2	SULIGNAT SIE Renom Veyle	Château d'eau de Sulignat 310mNGF	ILLIAT SIE Veyle Chalaronne	Château d'eau d'Illiat 281,5mNGF	150	3800	I1	459 800		150 000	
3	L'ABERGEMENT- CLEMENCIAT SIE Veyle Chalaronne	château d'eau de Dompierre 292mNGF	CHATILLON-SUR- CHALARONNE	château d'eau de l'hippodrome 281,2mNGF	125	4200	R4	1 537 200		160 000	
4	GENOUILLEUX SIE Montmerle et Environs	Châteaux d'eau des Fourches 250,6mNGF	MOGNENEINS SIE Veyle Chalaronne	Château d'eau de Mogneneins 264,5mNGF	200	5500	I2	1 320 000	260 000	240 000	
5	CHATILLON-SUR- CHALARONNE	château d'eau de l'hippodrome 281,2mNGF	BANEINS SIE Montmerle et Environs	Château d'eau de Chaillouvre 301mNGF	125	700	R3	184 800	215 000	50 000	non prise en compte du surpresseur
6	SAINT-TRIVIER-SUR- MOIGNANS SIE Dombes Saône	Château d'eau d'Ambérieu en Dombes 347mNGF (avec réducteur de pression)	CHANEINS SIE Montmerle et Environs	Château d'eau de Chaillouvre 301mNGF	200	4200	I2	1 008 000	850 000	380 000	non prise en compte du réducteur de pression
7	MESSIMY-SUR-SAONE SIE Montmerle et Environs	Châteaux d'eau des Fourches 250,6mNGF	FAREINS SIE Jassans Riottier	Les Seyettes 269,7mNGF	125	1200	I3	315 600	360 000	110 000	
8	ARS-SUR-FORMANS SIE Dombes Saône	château d'eau de Saint Jean de Thurigneux 347mNGF	FRANS SIE Jassans Riottier	Les Seyettes 269,7mNGF	150	2600	I2	564 200			
9	SAVIGNEUX SIE Dombes Saône	château d'eau de Saint Jean de Thurigneux 347mNGF	FRANS SIE Jassans Riottier	Les Seyettes 269,7mNGF	200	3900	I2	936 000	320 000		
10	SAINTE-EUPHEMIE SIE Dombes Saône	château d'eau de Saint Jean de Thurigneux 347mNGF	JASSANS-RIOTTIER SIE Jassans Riottier	Les Seyettes 269,7mNGF	200	3300	I2	792 000	290 000		
11	TREVOUX SIE Dombes Saône	Réservoir des Tours d'Arras 257,8mNGF	SAINT-BERNARD		200	1100	I3	331 100			
12	MASSIEUX SIE Dombes Saône	réservoirs du Chatanier 282,6mNGF	GENAY		150	500	R4	188 000			
13	MASSIEUX SIE Dombes Saône	réservoirs du Chatanier 282,6mNGF	GENAY		150	400	R4	150 400			
14	MASSIEUX SIE Dombes Saône	réservoirs du Chatanier 282,6mNGF	GENAY		150	300	R4	112 800			
15	MIONNAY SIE Dombes Saône	Château d'eau de Civrieux 347mNGF	MIRIBEL SIE Nord Est de Lyon	Réservoir du Mas Rillier 312mNGF	200	3700	I3	1 113 700	60 000	550 000	
16	RELEVANT SIE Renom Chalaronne	Château d'eau de la Chapelle du Châtelard 329,7mNGF	SAINT-TRIVIER-SUR- MOIGNANS SIE Dombes Saône	Château d'eau d'Ambérieu en Dombes 347mNGF (avec réducteur de pression)	125	1500	I2	310 500	120 000	300 000	non prise en compte du réducteur de pression
17	SULIGNAT SIE Renom Veyle	Château d'eau de Sulignat 310mNGF	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	château d'eau de l'hippodrome 281,2mNGF	150	300	R2	65 700			
18	VONNAS SIE Renom Veyle	Château d'eau de Saint Julien Sur Veyle 254mNGF	PERREX SIE Saône Veyle	Château d'eau de Saint Cyr Sur Menthon 261,4mNGF	150	2800	I3	770 000	100 000	280 000	
20	TRAMOYES	château d'eau 347,4mNGF	MIONNAY SIE Dombes Saône	Château d'eau de Civrieux 347mNGF	125	2400	I2	496 800		50 000	

ID	commune (1)	réservoir et TP (1)	commune (2)	réservoir et TP (2)	diamètre (mm)	longueur approximative (m)	TYPE	coût en €	coût station pompage		observations
									commune 1 vers commune 2 →	commune 2 vers commune 1 ←	
21	TRAMOYES	château d'eau 347,4mNGF	MIRIBEL SIE Nord Est de Lyon	Réservoir du Mas Rillier 312mNGF	125	2200	I3	578 600		70 000	
22	BEYNOST SIE Nord Est de Lyon	Réservoir de Miribel 238mNGF	THIL SIE Thil Nievroz	réservoir de Thil : 210,5mNGF réservoir de La Boisse BS: 218,3mNGF	150	1300	I3	357 500	160 000	220 000	
23	DAGNEUX Communauté de Communes du Canton de Montluel	réservoir des Entremonts 245mNGF	LA BOISSE	réservoir de La Boisse HS: 222,1mNGF	200	900	I2	216 000			
24	SAINTE-CROIX SIE de la Sereine	Château d'eau de Sainte Croix 320,2mNGF	MONTLUEL Communauté de Communes du Canton de Montluel		200	900	I2	216 000			
25	PIZAY	château d'eau 309,7mNGF	DAGNEUX Communauté de Communes du Canton de Montluel	réservoir des Entremonts 245mNGF	125	3000	I3	789 000		90 000	
26	BELIGNEUX	Réservoir de Grammont 276,2mNGF	BALAN Communauté de Communes du Canton de Montluel	réservoir des Entremonts 245mNGF	200	800	R4	321 600	520 000	400 000	
27	LE MONTELLIER SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint Éloi	Château d'eau de Saint Éloi 325mNGF	MONTLUEL SIE de la Sereine	Château d'eau de Sainte Croix 320,2mNGF	80	2700	I2	502 200	120 000		
28	MONTLUEL SIE de la Sereine	Château d'eau de Sainte Croix 320,2mNGF	SAINT-MARCEL SIE Dombes Saône	Château d'eau de Saint André de Corcy 347mNGF	80	1500	I2	279 000		80 000	
29	PIZAY	château d'eau 309,7mNGF	SAINTE-CROIX SIE de la Sereine	Château d'eau de Sainte Croix 320,2mNGF	80	300	I2	55 800			
30	LOYETTES (SMPA)	Réservoir du Bois des Terres (SMPA) 246,2mNGF	SAINT-MAURICE-DE- GOURDANS	réservoir de Montmert 240mNGF	150	2100	I2	455 700	180 000		
31	SAINT-JEAN-DE-NIOST	réservoir de Mont Parcieu 233mNGF	SAINT-MAURICE-DE- GOURDANS	réservoir de Montmert 240mNGF	150	1900	I3	522 500	75 000	60 000	
32	CHAZEY-SUR-AIN (puits du SMPA) SMPA	Réservoir du Bois des Terres (SMPA) 246,2mNGF	CHARNOZ-SUR-AIN	Château d'eau communal 257,5mNGF	100	500	passage sous l'Ain et I1	143 400			sous l'Ain : forage dirigé sur environ 100 m
33	(VILLIEU-LOYES-)MOLLON	réservoir de Mollon (Mas Finet) 265,2mNGF	MEXIMIEUX	réservoir des Combières 281mNGF	300	2700	I3	907 200	150 000		
34	VILLIEU-LOYES-(MOLLON)	château d'eau de Loyes (surpresseur vers Rignieux) 316mNGF	RIGNIEUX-LE-FRANC SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint Éloi	Château d'eau du Mollard 336,5mNGF	80	500	R2	95 500			
35	PEROUGES	réservoir Les Plantées 293mNGF	SAINT-ELOI SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint Éloi	Château d'eau de Saint Éloi 325mNGF	125	400	R2	84 000			
36	SAINT-ELOI SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint Éloi	Château d'eau du Mollard 336,5mNGF	MEXIMIEUX	réservoir des Combières 281mNGF	150	2200	I3	605 000			
37-38	puits de GEVRIEUX Chalamont - Châtillon La Palud		CHATEAU-GAILLARD	château d'eau communal 269,1mNGF	150	3400	I3	935 000	220 000		
38-39	CHATEAU-GAILLARD	château d'eau communal 269,1mNGF	SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Château d'eau radier cuve +16m/TN	150	2700	I3	742 500			

ID	commune (1)	réservoir et TP (1)	commune (2)	réservoir et TP (2)	diamètre (mm)	longueur approximative (m)	TYPE	coût en €	coût station pompage		observations
									commune 1 vers commune 2 →	commune 2 vers commune 1 ←	
37-39	puits de GEVRIEUX Chalamont - Châtillon La Palud		SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Château d'eau radier cuve +16m/TN	150	1700	I3	467 500	20 000		
40	AMBERIEU-EN-BUGEY SIE Région d'Ambérieu En Bugey	réservoir de Bois Chausson réservoir du Plâtre: 301,9mNGF	CHATEAU-GAILLARD	château d'eau communal 269,1mNGF	400	400	R4	202 400	station de pompage non évaluée car elle dépend du type de desserte de la future zone d'activités et des éventuels renforcements nécessaires sur le réseau de Château Gaillard		
41-41a	PONT-D'AIN SIE Ain Veyle Revermont	réservoir de Derrière l'école 272mNGF	AMBRONAY SIE Région d'Ambérieu En Bugey	réservoir d'Ambronay 300mNGF	150	2700	I3	742 500		190 000	
41-41b	PONT-D'AIN SIE Ain Veyle Revermont	réservoir de Derrière l'école 272mNGF	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	réservoir de Varey	150	3650	I3	1 003 800	60 000		
42	CHATILLON-LA-PALUD	<i>réservoir de Trévouges 269,87mNGF</i>	<i>VILLETTE-SUR-AIN SIE Villette Priay</i>	<i>réservoir "Sur Cote" 309,7mNGF</i>	<i>150</i>	<i>1800</i>	<i>I3</i>	<i>495 000</i>			
42bis	CHATILLON-LA-PALUD	réservoir des Bruyères 325mNGF	VILLETTE-SUR-AIN	réservoir "Sur Cote" 309,7mNGF	150	2000	I3	550 000	190 000		non prise en compte du surpresseur
43	CHALAMONT	réservoir communal 339mNGF	CHATENAY SIE Ain Veyle Revermont	réservoir de Druillat (avec surpression) 338,8mNGF	125	1700	I2	351 900	260 000		
44	CHALAMONT	réservoir communal 339mNGF	CHATENAY SIE Ain Veyle Revermont	réservoir de Druillat (avec surpression) 338,8mNGF	125	1300	I3	341 900	270 000		
45	CHALAMONT	réservoir communal 339mNGF	VILLARS-LES-DOBES	réservoir d'Autières 306,2mNGF	200	13500	I2	3 240 000	110 000		
46	CHALAMONT	réservoir communal 339mNGF	VILLARS-LES-DOBES	réservoir d'Autières 306,2mNGF	200	12300	I2	2 952 000	90 000		
47	BIRIEUX SIE Rignieux Le Franc Faramans Saint Éloi	Château d'eau du Mollard 336.5mNGF	VILLARS-LES-DOBES	réservoir d'Autières ou de Montrottier 306,2mNGF	100	700	R2	138 600	20 000		
48	PRIAY SIE Villette Priay	Réservoir "Pré Janet" 310mNGF	VARAMBON SIE Ain Veyle Revermont	réservoir de Druillat (avec surpression) 338,8mNGF	100	1000	I2	194 000		150 000	non prise en compte du surpresseur
49	NEUVILLE-SUR-AIN	réservoir de La Croze BS 316mNGF	PONT-D'AIN SIE Ain Veyle Revermont	réservoir d'Oussiat 300,72mNGF	100	1100	I3	273 900	90 000	110 000	
50	PONCIN	réservoir de Breignes 415mNGF	MERIGNAT	bâche de reprise de la Dhuys	80	600	I1	57 000			
51	PONCIN	réservoir de Tout Vent 328,7mNGF	CERDON	réservoir de Tière 378mNGF	80	2300	I3	554 300	40 000		
52	PONCIN	réservoir de Tout Vent 328,7mNGF	NEUVILLE-SUR-AIN	réservoir de La Croze BS 316mNGF	100	1900	I3	473 100	20 000	100 000	
53	JUJURIEUX	réservoir des Châtaigniers 335mNGF (TN?)	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	réservoir de Varey	125	1400	I3	368 200	70 000	30 000	
54	LENT SIE Ain Veyle Revermont	<i>réservoir de Tossiat (et Druillat) 339,7mNGF</i>	<i>sources de Lent Bourg En Bresse - Péronnas - Saint Just</i>	<i>réservoir de Seillon: 277mNGF altitude source (TN): ~252mNGF</i>	<i>300</i>	<i>400</i>	<i>I2</i>	<i>109 600</i>			
55	MONTAGNAT SIE Ain Veyle Revermont	réservoir de Tossiat (et Druillat) 339,7mNGF	SAINT-JUST	pas de réservoir (réseau séparé de Bourg En Bresse)	200	2900	I2	696 000			
56	CEYZERIAT SIE Ain Suran Revermont	réservoir "La Cote" 480mNGF	SAINT-JUST	pas de réservoir (réseau séparé de Bourg En Bresse)	200	2600	R3	769 600			

ID	commune (1)	réservoir et TP (1)	commune (2)	réservoir et TP (2)	diamètre (mm)	longueur approximative (m)	TYPE	coût en €	coût station pompage		observations
									commune 1 vers commune 2 →	commune 2 vers commune 1 ←	
57	VIRIAT SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoirs de Corgenon 298,9mNGF	BOURG-EN-BRESSE	réservoir de Seillon 277mNGF	300	500	I3	168 000			
58	SAINT-DENIS-LES-BOURG SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoirs de Corgenon 298,9mNGF	BOURG-EN-BRESSE	réservoir de Seillon 277mNGF	200	300	I3	90 300			
59	PERONNAS	réservoir de Seillon 277mNGF	SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoirs de Corgenon 298,9mNGF	150	600	I3	165 000			
60	VIRIAT SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoirs de Corgenon 298,9mNGF	BOURG-EN-BRESSE	réservoir de Seillon 277mNGF	200	60	I3	18 100			
61	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS SIE Bresse Revermont	réservoir de Meillonas 332mNGF	VIRIAT SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoirs de Corgenon 298,9mNGF	125	60	I3	15 800	240 000		
62	MARBOZ SIE Bresse Revermont	réservoir de Meillonas: 332mNGF réservoir de Salavre: 331,3mNGF	VIRIAT SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoirs de Viriat ou d'Attignat: 266mNGF	125	900	I3	236 700	320 000		
63	CORMOZ SIE Bresse Revermont	réservoir de Meillonas: 332mNGF réservoir de Salavre: 331,3mNGF	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX SIE Basse Reyssouze	Château d'eau de Sainte Bénigne 252mNGF	150	3500	I3	962 500	900 000		nouveau réservoir de St Trivier de Courtes non pris en compte
64	MONTREVEL-EN-BRESSE SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoirs d'Attignat ou de Confrançon: 266mNGF	JAYAT SIE Moyenne Reyssouze	réservoir de Jayat 245,4mNGF	125	200	I3	52 600	110 000		
65	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE SIE Basse Reyssouze	réservoir de Chevroux 252,1mNGF	JAYAT SIE Moyenne Reyssouze	réservoir de Jayat 245,4mNGF	125	900	I3	236 700	600 000	220 000	
66	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE SIE Basse Reyssouze	réservoir de Chevroux 252,1mNGF	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE SIE Moyenne Reyssouze	réservoir de Jayat 245,4mNGF	125	1400	I3	368 200	540 000	200 000	
67	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON SIE Saône Veyle	Réservoir de Saint Cyr: 261,4mNGF Réservoir de la Dardaine: 260mNGF	CONFRANCON SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoir de Confrançon: 266mNGF	150	5300	R4	1 992 800	360 000	360 000	
68	VONNAS SIE Renom Veyle	Château d'eau de Saint Julien Sur Veyle 254mNGF	MEZERIAT SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	Réservoir de Polliat: 266mNGF	150	2400	I3	660 000		180 000	
69	CIVRIEUX SIE Dombes Saône	Château d'eau de Civrieux 347mNGF	GENAY		80	400	R3	98 000			
70	VAUX-EN-BUGEY	Réservoir de Fevroux 334,3mNGF	SAINT-DENIS-EN-BUGEY SIE Région d'Ambérieu En Bugey	Réservoir de Saint Denis 284mNGF	80	800	R4	274 400		45 000	
71	LAGNIEU	Réservoir de Chamoux 265.5 mNGF	SAINTE-JULIE SMPA	Réservoir du Bois des Terres (SMPA) 246,2 mNGF	250	4700	I3	1 452 300		190 000	
72	LAGNIEU	Réservoir de Chamoux 265.5 mNGF	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY		100						
73	ROMANS SIE Renom Chalaronne	Château d'eau de la Chapelle du Châtelard 329,7mNGF	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	château d'eau de l'hippodrome 281,2mNGF	125	0		0		230 000	
74	SAINT-JEAN-DE-NIOST	réservoir de Mont Parcieu 233mNGF	CHARNOZ-SUR-AIN	Château d'eau communal 257,5mNGF	100	1500	I3	373 500	40 000		
75	BEYNOST SIE Nord Est de Lyon	Réservoir de Miribel 238mNGF	LA BOISSE	réservoir de La Boisse HS: 222,1mNGF	100	450	I3	112 100		140 000	
76	AMBRONAY SIE Région d'Ambérieu En Bugey	réservoir d'Ambronay 300mNGF	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	réservoir de Varey	100	2800	I3	697 200	70 000		

ID	commune (1)	réservoir et TP (1)	commune (2)	réservoir et TP (2)	diamètre (mm)	longueur approximative (m)	TYPE	coût en €	coût station pompage		observations
									commune 1 vers commune 2 →	commune 2 vers commune 1 ←	
77	BOYEUX-SAINT-JEROME		JUJURIEUX	réservoir "Sur Plan"	150	5500	I3	1 512 500		130 000	

7. **ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

La création de nombreuses interconnexions, notamment dans le cadre de liaisons permanentes, est l'occasion de rapprochements entre collectivités. Ainsi, les modifications de l'organisation technique des systèmes de production et de distribution d'eau potable (avec notamment des investissements communs) peuvent amener à repenser l'organisation administrative du service afin de permettre une gestion optimale des réseaux de la collectivité et des interconnexions proposées. Des rapprochements privilégiés peuvent ainsi être proposés pour certaines collectivités ; ils sont présentés ci-après :

- ⇒ **Cize** : cette commune ne possède aucune ressource et est alimentée en totalité par le Syndicat de Ain Suran Revermont. L'intégration de Cize dans le Syndicat permettrait une gestion plus globale de son réseau au sein de cette collectivité.
- ⇒ **Journans** : De même que la commune précédente, Journans ne possède aucune ressource et est alimentée par le seul Syndicat de Ain Veyle Revermont. Étant données ces conditions, une adhésion de la commune au Syndicat pourrait être réalisée. Elle pourrait permettre d'assurer une distribution dans la continuité du Syndicat à l'ensemble de la commune aussi bien du point de vue de la gestion que de l'entretien de son réseau.
- ⇒ **Tramoyes** : Cette commune possède une unique ressource, le captage de l'étang de Vavres, qui présente des problèmes de qualité et d'exploitation (fer, manganèse et ensablement du puits). De plus, aucune interconnexion ne permet actuellement l'alimentation des abonnés en situation de crise (arrêt du puits). La création d'une interconnexion pour pallier à une telle situation, (mais également pour remplacer le puits en cas d'abandon comme déjà envisagé par la commune), et donc le rapprochement avec un Syndicat, fournisseur d'eau pourrait être réalisé.
Deux situations principales peuvent être envisagées : une liaison avec le Syndicat Dombes Saône ou avec le Syndicat du Nord Est de Lyon. Étant donnés les projets d'extension de réseau du Syndicat Dombes Saône au niveau de la commune de Mionnay, et la topographie du secteur (Tramoyes se trouve sur le plateau de la Dombes ainsi que Mionnay), un raccordement entre les deux collectivités pourrait être réalisé, ainsi que l'adhésion de la commune de Tramoyes à ce Syndicat, pour une gestion plus sécurisée du réseau.
- ⇒ **Château-Gaillard** : La création d'une zone d'activités est prévue sur le territoire de cette commune ainsi que sur celui d'Ambérieu En Bugey. Ce projet commun pourrait être l'un des moteurs de l'adhésion de la commune de Château-Gaillard au Syndicat de la Région d'Ambérieu En Bugey, notamment dans le cadre de la création du réseau d'eau potable le desservant.
- ⇒ **Vaux En Bugey** : Cette commune est très liée au Syndicat de la Région d'Ambérieu de par les échanges existants entre elles, mais également la particularité que constitue l'exploitation de la source de Fontaine Noire. Dans

ce cadre, ainsi que celui de la mise en place d'une réciprocité de l'interconnexion existant actuellement entre les deux collectivités, l'adhésion de Vaux En Bugey au Syndicat de la Région d'Ambérieu permettrait une gestion plus sécurisée de l'alimentation de la commune.

⇒ **Meximieux, Bourg Saint Christophe, Villieu Loyes Mollon et Pérouges :**

Ces quatre communes sont alimentées par une ressource principale : celle de Meximieux, située sur le territoire de la commune de Villieu Loyes Mollon. De plus, les réseaux de transport et de distribution de l'eau dans ses communes sont dans la plupart des cas, communs. Ainsi, le rapprochement de ces communes par la création d'un Syndicat de production et de distribution est à envisager. Il est à noter que ce type d'organisation a déjà été proposé et incité par les services de l'État.

⇒ **Saint Jean Le Vieux, L'Abergement de Varey, Boyeux Saint Jérôme, Jujurieux, Mérignat, Cerdon et Poncin :**

Ces communes sont très similaires de par leur situation géographique et leur problématique concernant la ressource en eau. Deux solutions sont alors envisageables pour faciliter les investissements communs et clarifier la maîtrise d'ouvrage : un regroupement en Syndicat de production et distribution, ou en Syndicat de production, fédérés autour de l'exploitation de la ressource.

8. UNE AUTRE SOLUTION : UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU SUR LA ZONE D'ÉTUDE

Le contenu de ce rapport présente jusqu'à ce paragraphe, les possibilités d'interconnexions et éventuellement de recherche de ressources qui peuvent être mises en place, pour la plupart, entre deux collectivités et pour solutionner le problème de l'une et/ou l'autre des entités concernées : ces solutions correspondent à une vision du problème à l'échelle d'une ou deux collectivités, tandis qu'une cinquantaine d'entre elles sont concernées par l'étude.

Dans le cadre d'un schéma d'interconnexions d'une telle envergure, il peut être intéressant de se pencher sur un autre point de vue : à l'échelle de l'ensemble des collectivités qui ont adhéré à cette étude.

Cette solution, très globale, consiste en la création de quelques ressources de grande capacité : quatre ou cinq, exploitées pour l'alimentation de la quasi-totalité de la zone d'étude. Ces ressources se trouveraient dans des zones suffisamment protégées et dont l'aquifère a un fort potentiel, telles que des nappes alluviales. Elles pourraient, le cas échéant, être dotées d'un éventuel traitement poussé dont le coût serait ainsi mutualisé et qui garantirait la production d'une eau de qualité.

L'alimentation des différentes collectivités pourrait être réalisée au moyen d'un réseau de transport spécifique et de la mise en place d'interconnexions entre les différentes entités constituant la zone pour une sécurisation mutuelle des différents secteurs. La plupart de ces interconnexions correspondent à celles présentées précédemment.

La carte n°10 présente de manière synthétique cette solution.

Remarque : les zones retenues pour les captages sont hypothétiques : des études complémentaires et plus spécifiques doivent être réalisées pour déterminer les sites à privilégier pour l'implantation de telles zones de captage.



ANNEXES : Les cartes

INDEX DES CARTES

Carte n°1 : Situation géographique

Carte n° 2 : La zone d'étude

Carte n°3 : Densité de la population - recensement 1999

Carte n°4 : Gestion déléguée sur la zone d'étude

Carte n°5 : Les échanges

Carte n°6 : Aquifères exploitées

Carte n°7 : Découpage en zones homogènes

Carte n°8 : Niveaux en situation d'approvisionnement quotidien

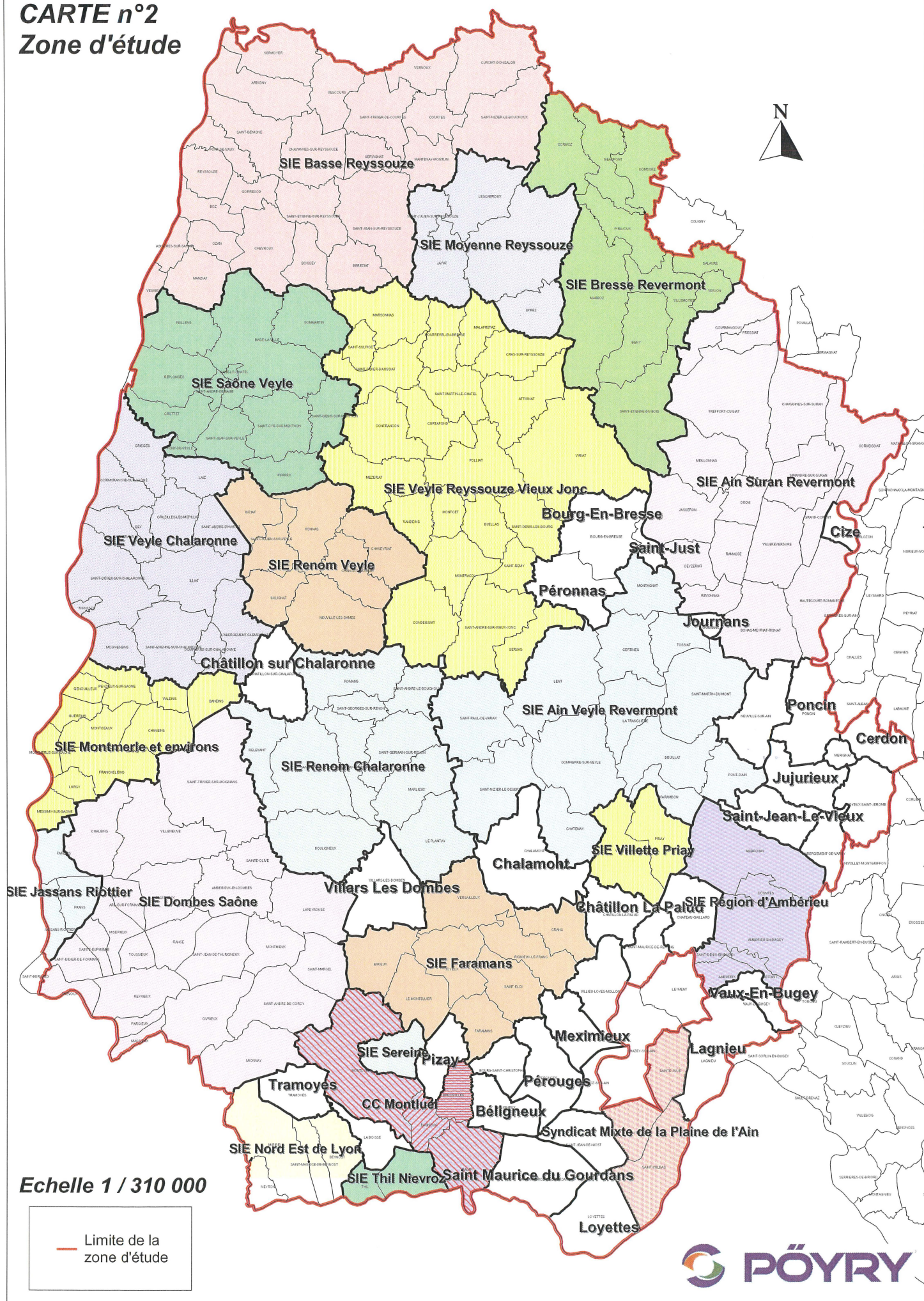
Carte n°9 : Niveaux en situation de crise

Carte n°10 : Solution globale

CARTE n°1
Situation géographique

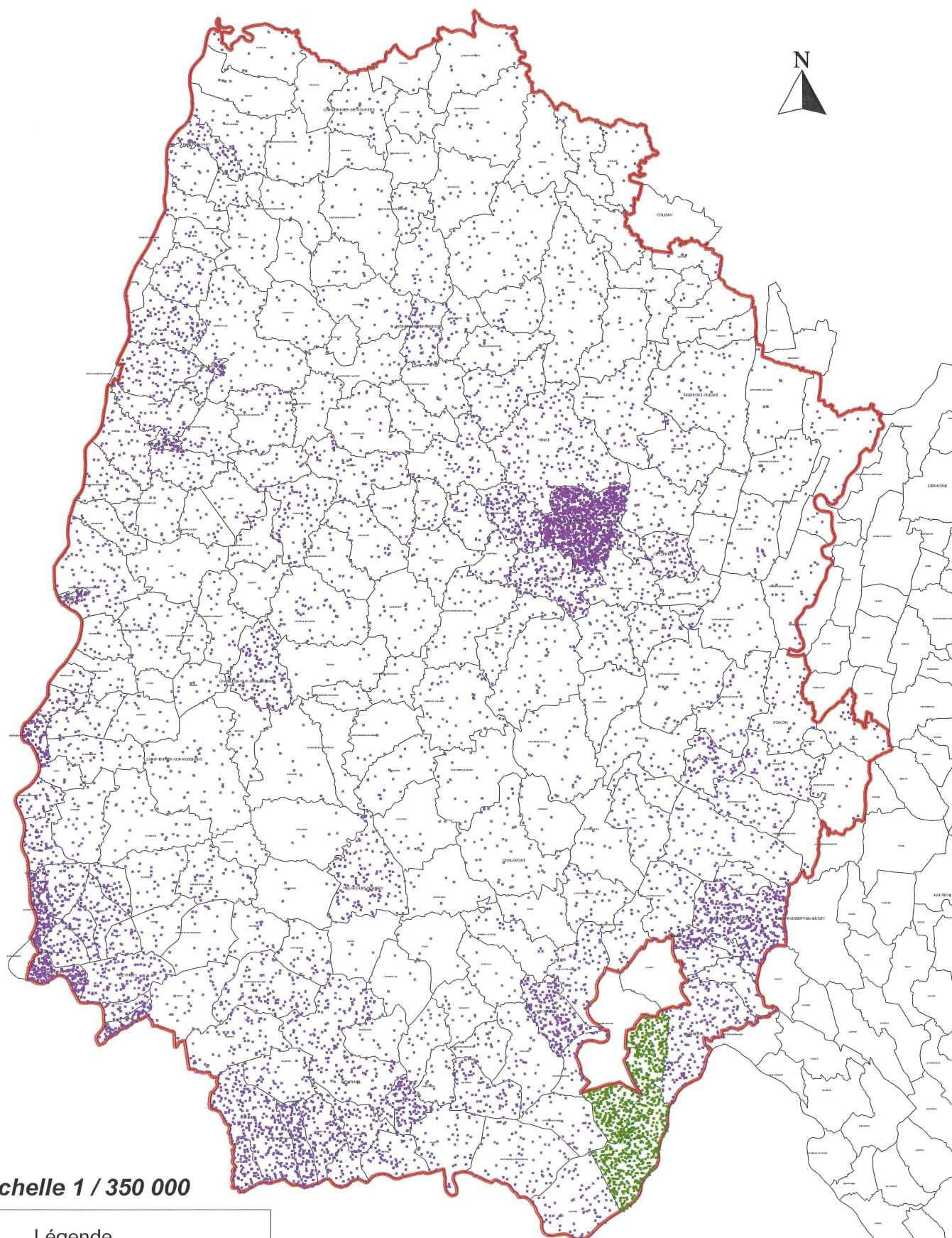


CARTE n°2 Zone d'étude



CARTE n°3

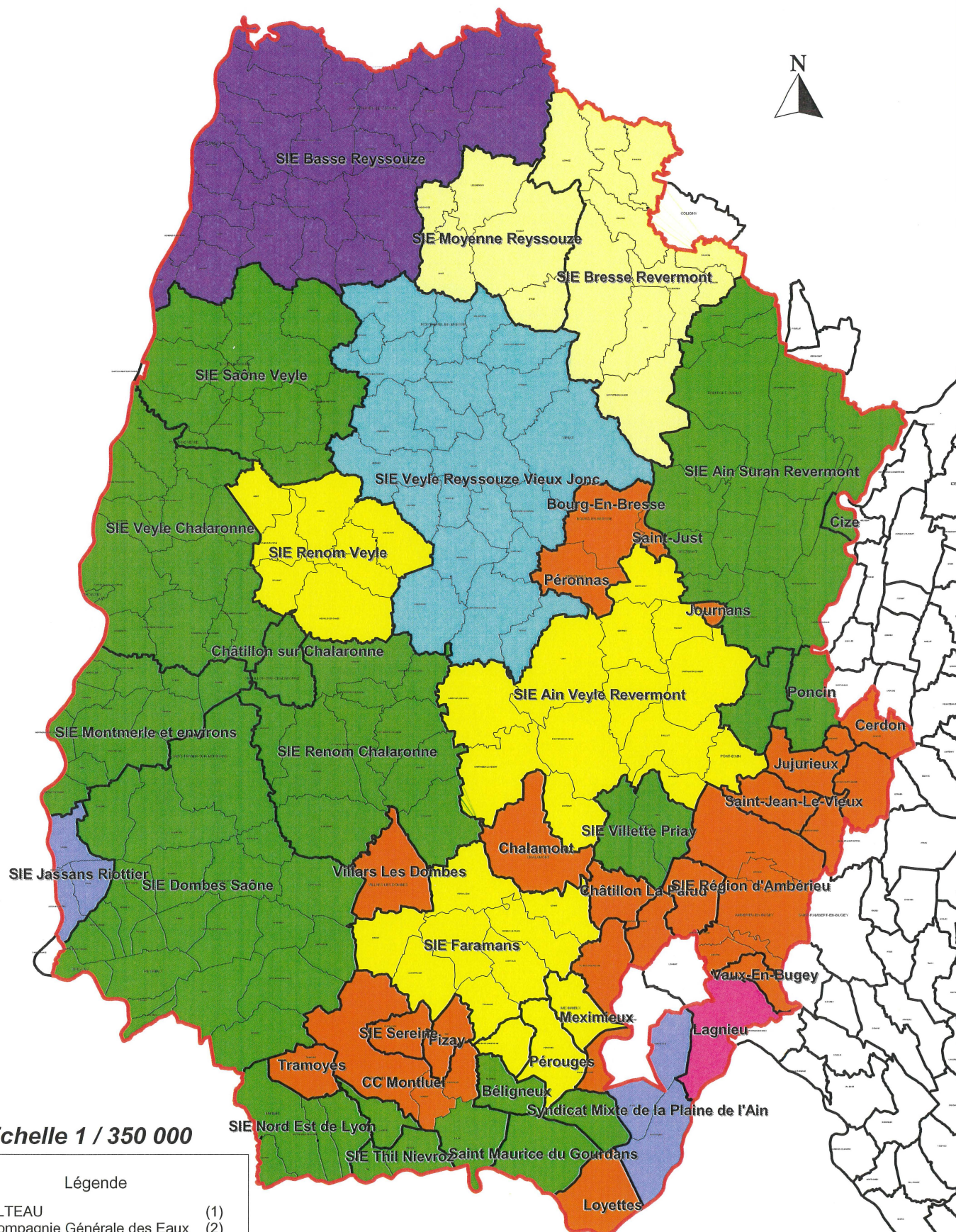
Densité de population - Recensement 1999



Légende

- 1 Point = 30 habitants
- 1 Point = 30 équivalent-habitants
- Limite de la zone d'étude

CARTE n°4
Gestion déléguée sur la zone d'étude - 2003



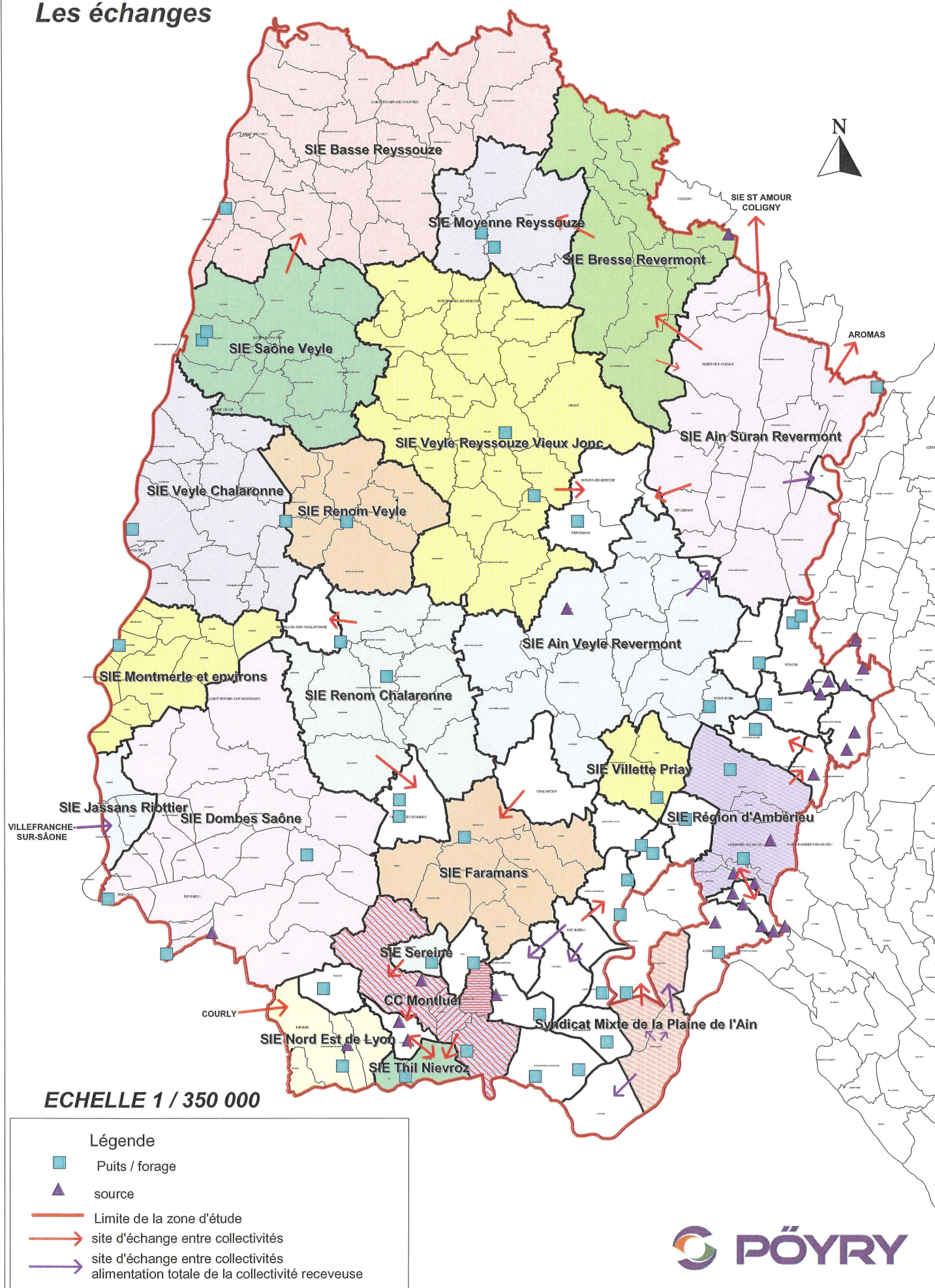
Echelle 1 / 350 000

Légende

ALTEAU	(1)
Compagnie Générale des Eaux	(2)
SAUR France	(1)
SDEI	(19)
SOGEDO 01	(7)
SOGEDO 39	(2)
Régie	(24)
ROUTE & EAU	(1)

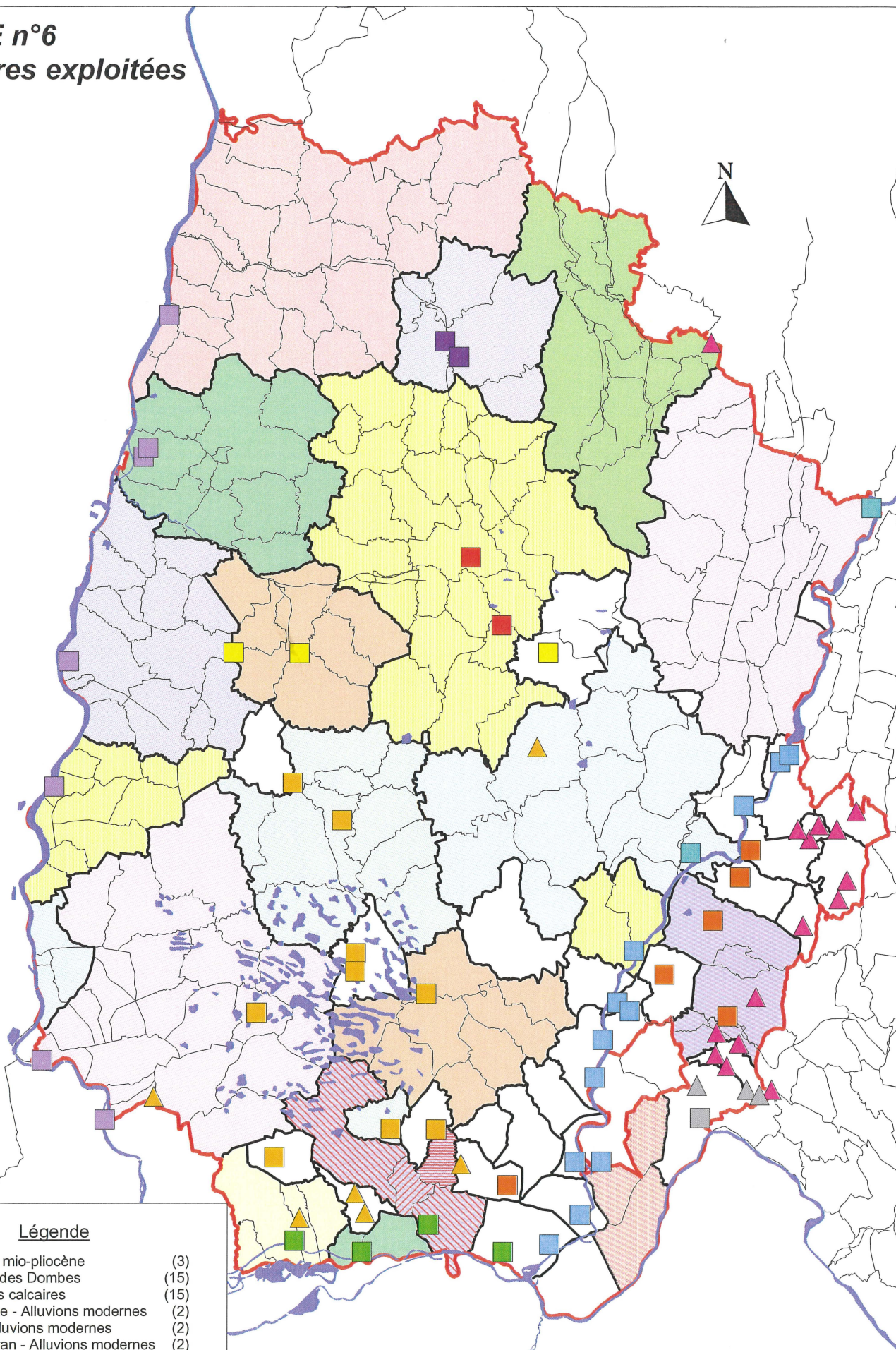
— Limite de la zone d'étude

CARTE n°5 Les échanges



CARTE n°6

Aquifères exploités



Légende

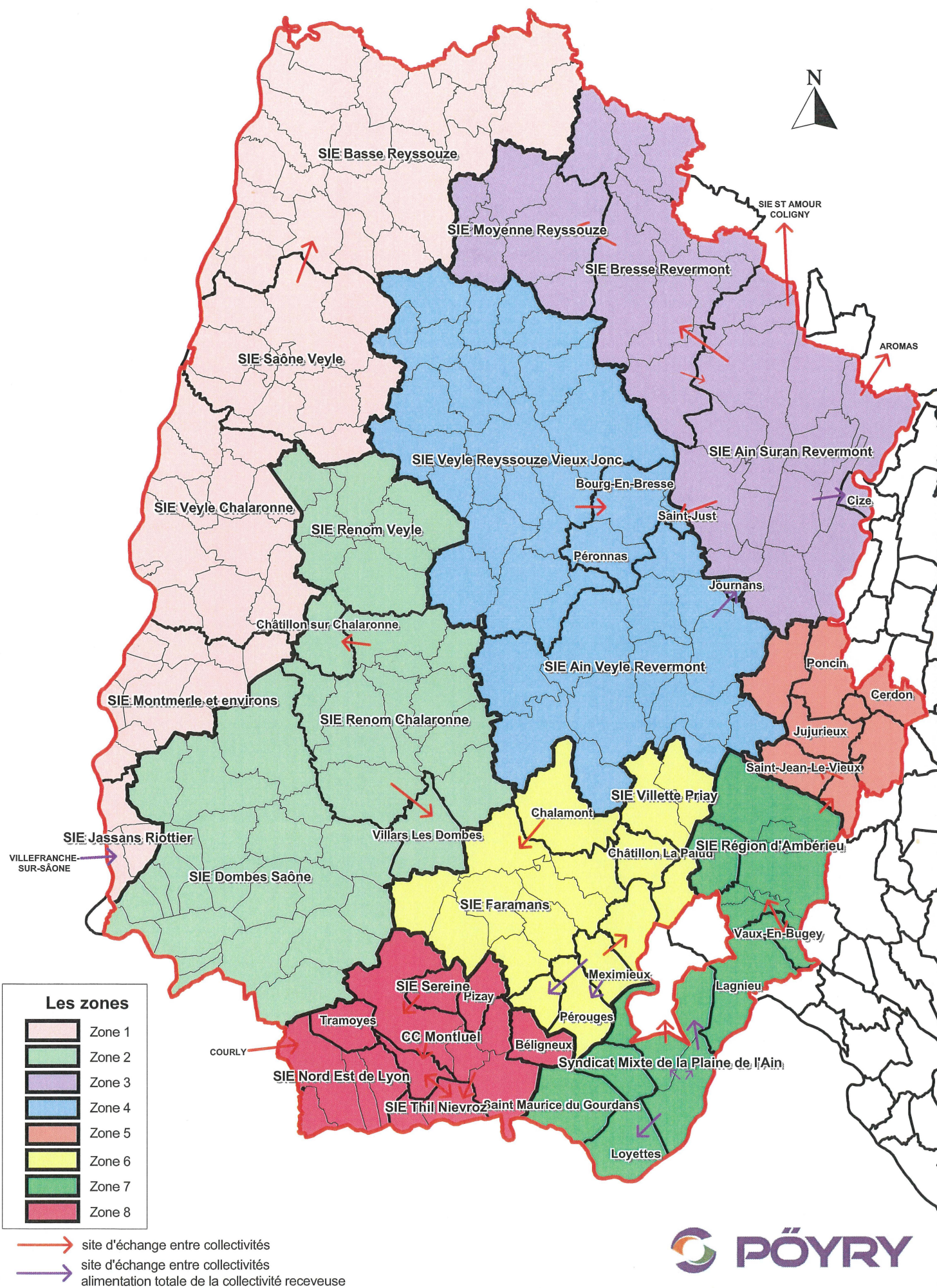
■ sables du mio-pliocène	(3)
■ Cailloutis des Dombes	(15)
■ formations calcaires	(15)
■ Reyssouze - Alluvions modernes	(2)
■ Veyle - Alluvions modernes	(2)
■ Ain et Suran - Alluvions modernes	(2)
■ Saône - Alluvions modernes	(7)
■ Rhône - Alluvions modernes	(4)
■ Ain - Alluvions modernes	(12)
■ Ain - Alluvions fluvioglaciaires	(6)
■ NC	(4)

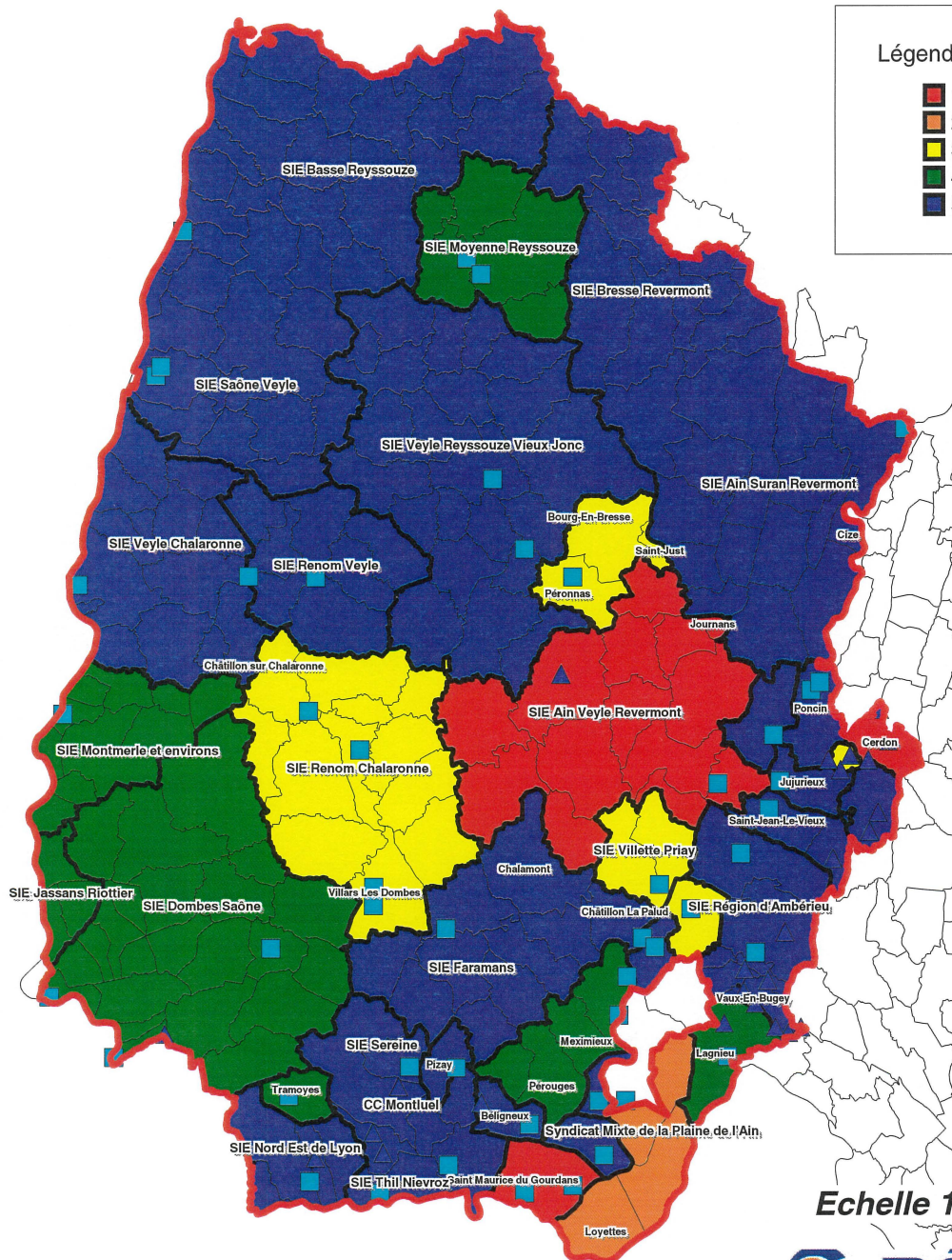
ECHELLE 1 / 350 000



CARTE n°7

Découpage en zones homogènes

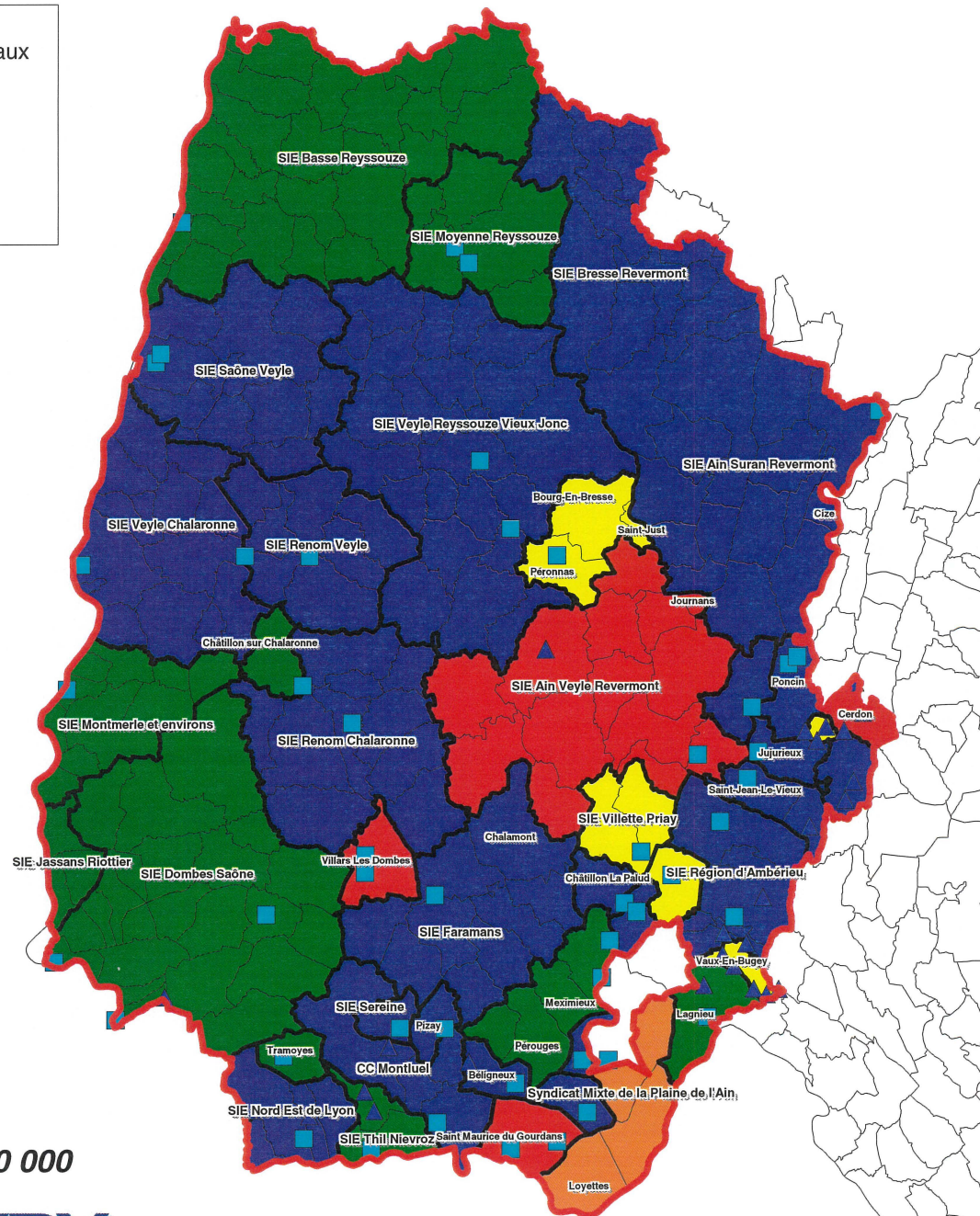


Par collectivité

Légende: niveaux

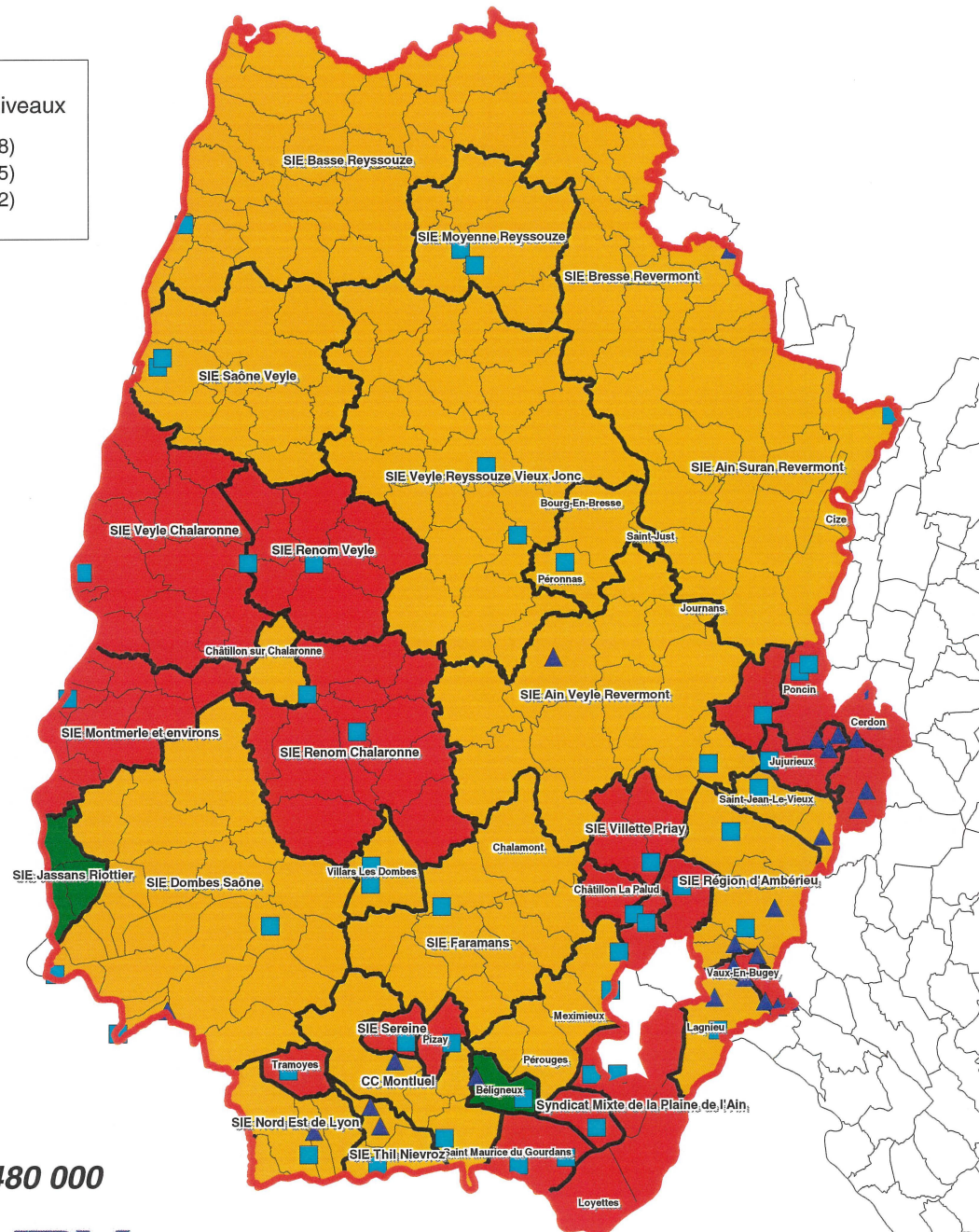
- | | | |
|--|---|------|
|  | 1 | (3) |
|  | 2 | (1) |
|  | 3 | (5) |
|  | 4 | (7) |
|  | 5 | (19) |

Echelle 1 / 480 000



Par collectivité

Echelle 1 / 480 000



CARTE n°10 Solution globale

